FORUM

ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVÉ



AGENDA SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVE

« ENJEUX, DEFIS, PROBLEMATIQUES »

RESUME EXECUTIF

Juillet 2016
Actualisé en Mars 2017
Validé le 8 avril 2017

Le secteur des affaires, conscient de l'urgente nécessité de changer les paradigmes prédominants dans notre société, a entamé, depuis plus d'une dizaine d'années, un plaidoyer pour de nouvelles pratiques aussi bien de gouvernance par les autorités de l'Etat que de responsabilité sociale et fiscale des entrepreneurs. Il réaffirme une fois de plus que les changements pour le mieux-être de toutes les couches sociales et économiques de la nation passent par une seule option, celle de la « Révolution de croissance » ancrée dans les principes démocratiques, de respect de l'État de droit, de moralité dans les affaires publiques et privées et de bonne gouvernance, visant une expansion de la classe moyenne entrepreneuriale et une augmentation significative et continue de l'investissement national et étranger générateur de milliers d'emplois. C'est l'unique moyen pour mettre Haïti sur la voie du développement et de la modernité, pour la sortir de son statut de PMA et consolider les acquis pour la transformer en une société plus équilibrée et en paix avec elle-même.

Pour réussir le pari de la Révolution de croissance, les membres du Secteur des affaires réunis au sein du Forum Economique du Secteur Privé (FESP) sont convaincus qu'il faut un nouveau contrat social. Depuis 2011, ils ne cessent d'insister sur l'urgence de créer « Un Nouveau Consensus Social pour une Révolution de croissance » qui devrait constituer la boussole des élites économiques et politiques, de la société civile et des forces religieuses, ainsi que de leurs partenaires. Aussi, est-ce dans cet ordre d'idée que le présent document regroupe l'ensemble de leurs réflexions sur les innovations à apporter au climat des affaires pour construire ce nouveau consensus et qui, une fois concrétisées, concourront à freiner la dégradation économique qui s'accélère de jour en jour, qui aggrave la décapitalisation de l'élite économique et la paupérisation de la classe moyenne, et qui accentue les déséquilibres sociaux.

L'Agenda Economique du Secteur Privé est, nous le savons, un document imparfait. Il n'est pas, non plus, le reflet de l'opinion de la totalité du Secteur Privé haïtien. Il est, plutôt, un compendium de constats et de propositions de Politiques Publiques faites par une partie importante et représentative de ce secteur formel de notre Pays. Nous vous invitons à lire ce résumé, à le critiquer, à participer au débat qu'il ne manquera pas de susciter et, enfin, à vous employer, par votre influence, votre vote, vos décisions ou vos actions à rendre possible et réelle la Révolution de Croissance que nous vous proposons.

Forum Economique du Secteur Privé

Le Forum Economique du Secteur Privé renouvelle ses engagements pour un Nouveau Consensus Social pour la mise en œuvre de la Révolution de la Croissance

Le Forum Économique du Secteur Privé (FESP) continue de croire que la Révolution de la croissance n'est possible qu'à travers un « Nouveau Consensus Social » et est la seule option stratégique viable à terme pour atteindre, d'ici 2030, une économie :

- Diversifiée et dans laquelle l'agriculture, produisant tant pour le marché local que pour l'exportation, doit jouer un rôle important, en association avec le tourisme et l'industrie,
- Pro-environnement qui est une exigence incontournable face aux menaces venant de la dégradation alarmante et accélérée de la couverture forestière estimée à moins de 2% ;
- Dynamique et robuste avec un taux de croissance annuelle du PIB dépassant +10% qu'il faut atteindre et dépasser pour que le revenu par habitant d'Haïti atteigne d'ici 2030 celui des « pays à revenus moyens inférieurs » et qui créera des centaines de milliers d'emplois dans des entreprises travaillant tant pour le marché local que pour l'exportation ;
- Compétitive grâce au maintien d'une situation équitable pour tous les investisseurs, nationaux et étrangers y compris ceux de la diaspora qu'assure un gouvernement national fort, transparent et fonctionnel stimulant les actions visant les dix-sept Objectifs de Développement Durable ;
- Décentralisée tablant sur une croissance économique nationale, avec des effets immédiats en milieu rural, contribuant ainsi à une réduction drastique de la pauvreté ;
- Intégrée à l'économie mondiale, résultat d'efforts continus de reformes des politiques commerciales et de renforcement des capacités des entreprises haïtiennes à mieux se positionner sur les marchés extérieurs.

Aussi, le Forum soutient-il fermement et sans atermoiements : une gouvernance d'entreprises conforme aux standards internationaux, le plein respect des obligations des contribuables et des dispositions des lois fiscales, l'économie de marché, la libre entreprise et la privatisation des services publics à travers des Partenariats Publics-Privés (PPP), la démocratie, l'état de droit et des élections honnêtes ainsi que la responsabilité sociale des entreprises. Les entreprises et associations qui composent le Forum sont prêtes à jouer pleinement leur rôle en INVESTISSANT, en CRÉANT DES EMPLOIS et en PARTICIPANT AU CHANGEMENT. Le Forum appuie fermement la construction d'un secteur privé « inclusif », pro-marché et pro-démocratie, qui inclut dans son périmètre les PME, les micro-entreprises informelles à encadrer en vue de leur formalisation, les grandes entreprises nationales, les investissements de la diaspora haïtienne et des étrangers. Elles lancent un appel pressant au secteur public et aux élites politiques de libérer sans plus tarder les forces productives nationales en mettant en place toutes les conditions pour la réussite de la Révolution de Croissance.

Le Forum est convaincu que les engagements pris par le secteur privé et les élites économiques doivent marcher de pair avec la modernisation du secteur public, des engagements des élites politiques dénoués d'intérêts individuels, une participation des représentants de la société civile, et un accompagnement de la communauté internationale aligné aux choix stratégiques haïtiens adoptés dans le cadre d'un Dialogue Public-Privé basé non seulement sur le respect mutuel, la transparence et la responsabilité, mais aussi sur l'urgente nécessité d'effectuer sans délai des réformes radicales dans notre mode de fonctionnement de sorte qu'Haïti puisse avancer vers:

- Un gouvernement moderne et efficace, anticorruption, conscient de son devoir de reddition des comptes envers la Nation, et qui est en harmonie avec un secteur privé dynamique et anticorruption ;
- Un environnement de travail sécuritaire, plus stable et moins chaotique ;
- Une structure sociale plus inclusive, moins inégale, plus juste et moins polarisée ;
- Une terre d'opportunités d'affaires, capable de retenir sa jeunesse et favorisant le progrès économique,
- Une société plus harmonieuse, dans laquelle l'accès équitable à une justice agissante et impartiale est la règle et non l'exception.

Appel du Forum à ses partenaires
pour mobiliser leurs supports pour la réussite du Nouveau Consensus Social

Aux élites politiques, le Forum leur demande de décréter l'urgence et de participer à une transformation radicale des pratiques d'accession au pouvoir. Il les incite à se moderniser et à accepter, comme les élites économiques, civiles et religieuses, le changement, la transparence, le principe de la reddition de comptes et la lutte sans merci contre la corruption. Elles doivent, en prenant fonction aux postes électifs et nominatifs, renoncer aux modes archaïques de gestion de la Chose Publique et s'engager dans la voie de la modernité, libérant ainsi les forces productives nationales, faire de leur gestion un agent de croissance et de développement durable. Elles doivent accepter que le fardeau fiscal doit être supporté par tous indistinctement, comme le secteur privé accepte lui qu'il faut pleinement respecter les lois et obligations fiscales pour donner à l'État les moyens d'une politique appuyant la Révolution de Croissance ; elles doivent comprendre la nécessité de taux d'imposition plus bas qui incitent moins à la corruption et qui rendent Haïti plus compétitif sur la scène internationale. Elles doivent donner leur appui sans réserve aux mécanismes de Dialogue Public-Privé permanents et doivent les accepter comme une partie importante du Nouveau Consensus Social. Elles doivent travailler, de concert avec les élites économiques, civiles et religieuses, à la réduction de la dépendance nationale vis-à-vis l'aide étrangère.

A la Diaspora haïtienne, le Forum les invite à continuer à explorer les opportunités d'affaires dans lesquelles leur savoir-faire et leurs expertises combinées à leur capacité d'investissement peuvent être un des leviers de lancement de la Révolution de Croissance. La Diaspora a aussi la possibilité de faire partie des déclencheurs nécessaires pour construire cette nouvelle Haïti respectueuse des droits et des devoirs de chacun, offrant un traitement équitable et inclusif pour tous.

Aux élites civiles et religieuses, le Forum sollicite leur appui au plaidoyer nécessaire pour sensibiliser tous les secteurs à participer à la construction de ce Nouveau Consensus Social. Elles doivent poursuivre leurs efforts pour consolider les acquis et apporter les changements d'attitude et de mentalité indispensables pour le fonctionnement d'une démocratie saine que pilote un Etat de droit respectueux des libertés politiques, économiques et sociales, sans préjugés et discrimination de couleur, de religion, de genre et d'option politique.

A la communauté internationale, le Forum lui demande de renoncer aux clichés préétablis qui, au lieu de stimuler, empêchent de mettre à profit les compétences haïtiennes et écartent du même coup les capacités à faire grandir et à consolider la mise en place du Nouveau Consensus Social. Il l'invite à contribuer, dans le respect des choix stratégiques nationaux, à la construction d'un État haïtien fort et performant qui est la seule planche de salut pour réussir ce pari de la Révolution de la croissance ; à continuer à considérer le secteur privé comme un partenaire important pour trouver les nouvelles solutions aux problèmes nationaux; à appuyer la venue en Haïti de l'investissement direct étranger (IDE), mais pas aux dépens de l'investissement national qui a participé activement durant les soixante dernières années à garder Haïti à flot et en vie; à s'engager à utiliser le plus que possible et de façon efficiente les ressources nationales humaines, financières et organisationnelles afin de participer pleinement à la Révolution de Croissance et à aider de manière active au renforcement et à la croissance de ces ressources nationales.

Aux opérateurs étrangers porteurs des IDE, condition sine qua non à la réussite de la Révolution de Croissance, le Forum les invite à accroître leurs investissements et à profiter de manière équitable des opportunités d'affaires en observant les mêmes lois et règles que les entreprises haïtiennes et à s'associer toutes les fois que cela est possible aux entrepreneurs haïtiens qui connaissent bien les paramètres locaux et peuvent augmenter les chances de réussite de ces investissements.

Aux ONG, fondations et aux autres institutions caritatives, le Forum leur demande de jouer un rôle différent dans le futur d'Haïti. Elles doivent demeurer des partenaires importants pour le secteur public et les couches les plus pauvres de la population. Elles ne doivent en aucun cas miner ou saper le processus de renforcement de l'État et d'un secteur public performant et moderne.

CADRE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET SOUTENUE

Faire doubler le revenu per capita d'ici 2030, c'est trouver les raccourcis pour enclencher une croissance accélérée à deux chiffres et maintenir cette course en renversant les inégalités existantes pour que l'objectif de l'élargissement de la classe moyenne avec un pouvoir d'achat amélioré se réalise.

Cette recherche de croissance élevée, soutenable, équitable et continue s'effectue dans un contexte d'effondrement de l'économie nationale et d'un environnement des affaires nécessitant de nouvelles attitudes des décideurs publics et privés, des incitations pour lever les contraintes structurelles et attirer les solutions indispensables pour avoir un appareil productif plus performant pour mieux positionner les exportations haïtiennes et offrir une production de substitution aux importations en qualité et prix compétitifs.

Les déclencheurs qu'il faut pour instaurer cette nouvelle dynamique économique et sociale sont, entre autres, (i) l'institutionnalisation du Dialogue public-privé, (ii) le choix stratégique de filières de production à forte valeur ajoutée et bénéficiant de coût et de disponibilité de facteurs de production compatibles aux exigences de compétitivité interne et externe, (iii) la disponibilité des infrastructures et de la logistique nécessaires pour le développement de ces filières, (iv) des instruments financiers et un cadre légal et réglementaire alignés aux besoins des opérateurs et investisseurs ; (v) la poursuite des efforts de redressement des indicateurs de perception du climat des affaires.

DIALOGUE PUBLIC-PRIVE

Dans ce domaine, le Forum Economique du Secteur privé plaide en faveur de l'établissement et du maintien d'espaces de Dialogue Public-Privé institutionnel basé non seulement sur le respect mutuel, la transparence, la responsabilité et la continuité, mais aussi sur l'urgente nécessité d'effectuer sans délai des réformes radicales dans notre mode de fonctionnement. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Etablir un pacte national pour un Dialogue public-privé formalisant les engagements des représentants des secteurs, confirmant leur volonté de changer radicalement leurs modes de fonctionnement et de gestion de l'économie haïtienne, et de réduire le déficit de confiance existant entre eux à travers l'échange d'informations sur les intérêts et motivations de chacun ;
- Faire l'inventaire des instances de concertation existantes, analyser leur performance, proposer une architecture d'ensemble cohérente pour un dialogue public-privé institutionnel permanent et des mécanismes sectoriels opérationnels garantissant l'harmonisation des travaux pour éviter des doublons et des décisions discordantes ;
- Mettre en place une commission publique-privée pour travailler à la formalisation du Conseil de Développement Economique et Social (CDES) avec pour mandat d'établir un diagnostic des

contraintes ayant limité la participation des représentants des secteurs, de proposer le nouveau cadre légal institutionnel et le cadre interactif de suivi des propositions et recommandations du Secteur privé ;

- Proposer et faire la promotion de mécanismes de communication permanents favorisant une interaction active des secteurs comme un site web ou une fenêtre internet consacré exclusivement au Dialogue public-privé ;
- Etablir des passerelles institutionnelles de concertation et de consultation entre le secteur privé et le Parlement ;
- Proposer des mesures et modalités facilitant la participation des hommes et femmes d'affaires au conseil d'administration prévu par les lois et les règlements ;
- Rendre opérationnel le Conseil National du Tourisme ;
- Renforcer les échanges en vue de la formalisation de comités mixtes formels pour les filières à forte valeur ajoutée ;
- Renforcer les fora d'échanges à l'intérieur du secteur privé et institutionnaliser l'organisation des Etats généraux chaque deux ans.

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Travailler avec l'Exécutif à l'adoption du projet de loi institutionnalisant le Conseil de Développement Economique et Social (CDES), à sa soumission au Parlement ; engager le plaidoyer en vue de son vote ; établir avec l'Exécutif un plan d'action pour sa mise en opération ;
- Revoir le cadre légal du Conseil d'administration des organes de sécurité sociale (CAOSS) et des deux organes ONA et OFATMA pour en faire de véritables conseils d'administration dotés de pouvoir de désigner les directeurs généraux, en proposer la révocation au besoin, proposer les budgets de ces entités, en effectuer le contrôle et proposer tous amendements au besoin ;
- Encourager les instances concernées à adopter et à mettre en opération un système de vote électoral électronique tenant compte des caractéristiques propres à Haïti et de l'expérience accumulée depuis 1990.

SECTEURS PORTEURS

Le Forum Economique du Secteur privé continue de croire qu'Haïti peut créer des opportunités pour la majorité des Haïtiens à travers une économie compétitive, soutenable et diversifiée. Emplois, Recettes fiscales et Entrepreneuriat constituent la clé de voute de la modernisation d'une économie à croissance accélérée et soutenable. Aussi, le Forum Economique est-il partie prenante d'un processus organisationnel visant l'adoption d'une stratégie ciblant des politiques publiques cohérentes, inclusives, cultivant des principes de transparence, de reddition des comptes et de concurrence équitable. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

Croissance accélérée et soutenable

- Dans un cadre de dialogue institutionnel, inclusif et transparent, revisiter les politiques publiques en cours ainsi que le Pacte pour l'emploi et la croissance inclusive adoptée par le gouvernement en accord avec la vision 2030, en tirer des recommandations pour en faire un modèle de croissance accélérée et soutenable ; partager ces propositions avec les acteurs économiques, sociaux, civiles et religieux et chercher leur adhésion au modèle de croissance ;
- Etablir un ou des mécanismes de suivi et de plaidoyer pour la mise en œuvre du modèle adopté de manière consensuelle ;

Compétitivité

- Adopter une politique monétaire alignant le taux de change sur l'évolution du taux d'inflation, contrairement à la tendance des 12 dernières années qui ont vu la gourde se renforcer dangereusement au détriment de la compétitivité de la production marchande (agriculture, industrie d'exportation et de substitution aux importations et tourisme) ;

Agriculture

- Former une Commission MARNDR-APB pour étudier la problématique du crédit rural et l'adoption de mesures de politique monétaire conduisant au maintien d'un taux de change incitatif à la production agricole ;
- Mettre en place un cadre de coopération entre le MARNDR, l'Association des assureurs d'Haïti et l'ADIH pour l'exécution du projet d'assurance et de crédit agricole avec comme cible la mise sur le marché harmonisée aux besoins des agriculteurs ;
- Réorienter les programmes d'encadrement aux producteurs du MARNDR et MCI vers des entreprises dans le but de renforcer le tissu de production agro-alimentaire ;
- Baisser les droits d'enregistrement et autres frais liés aux transactions dans les secteurs agricoles, dans les projets de construction de zones franches et de parcs industriels, ou dans les projets agro-industriels ;
- Pour combattre la déforestation, détaxer complètement les fours, réchauds et brûleurs à gaz et établir une subvention croisée à durée limitée (10 ans) pour faire baisser le prix du gaz propane sur le marché et encourager son utilisation ;

Actions recommandées par l'ADIH pour le Secteur Textile

Supporter et encadrer la Table de Dialogue du secteur textile

1. Pérenniser le fonctionnement de la Table de Dialogue du secteur textile ;
2. Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences pour les ouvriers (formation, mise à niveau, …) ;
3. Séparer les Ministères du Travail et des Affaires sociales ;
4. Faire en sorte de renforcer institutionnellement le Ministère du Travail afin que celui-ci remplace valablement Better Work Haiti ;

Diversifier la gamme de produits fabriqués dans les usines

1. Mettre en place des partenariats stratégiques entre les universités / centres professionnels et les usines ;
2. Promouvoir la recherche et le développement au sein des universités et centres professionnels ;
3. Encourager les investissements en équipements ;
4. Construire ou mettre à jour une base de données sur le secteur ;
5. Doter le secteur d'un centre de service et de formation professionnelle ;

Plaidoyer pour améliorer l'image du secteur : sa performance dépend de l'amélioration du niveau de compétitivité global du pays.

1. Organiser des ateliers de travail avec les différentes parties prenantes ;
2. Participer aux réunions des tables sectorielles organisées par le gouvernement ou d'autres entités ;
3. Mettre en place au sein de l'association une cellule de communication permanente ;
4. Conduire un plaidoyer pour la mise à jour du cadre légal des affaires (code du travail, code des investissements, …) ;
5. Organiser des réunions de travail avec les principaux acteurs du système financier ;
6. Renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) ;

Faire du secteur textile un levier pour promouvoir la décentralisation

1. Organiser des cellules de réflexion avec les parlementaires pour qu'ils soient imbus des besoins du secteur pour mieux l'accompagner ;
2. Promouvoir la modernisation et la construction de nouvelles infrastructures portuaires.

Source : Etat des lieux du Secteur Textile en Haïti, Juillet 2016, ADIH

Industrie

- En attendant la révision du Code du Travail, inscrire au prochain Agenda législatif la modification des articles du Code du Travail traitant de la durée et du travail de nuit. Dans ce contexte, il sera nécessaire de prendre connaissance de la proposition de loi portant modification des articles 96 et 100 en cours d'examen au Sénat depuis le 31 janvier 2017 ;
- Encourager les investisseurs à poursuivre leurs efforts d'augmentation des capacités d'accueil pour la manufacture légère ; Réviser le tarif de l'Electricité d'Haïti pour offrir un coût des services plus faible pour les industries à fort potentiel d'emplois ;
- Renforcer le réseau industriel agro-alimentaire de substitution aux importations ;
 i. Adopter les mesures appropriées pour renforcer le contrôle aux frontières et revisiter le tarif douanier en adoptant des taux incitant la production et l'investissement dans le secteur agro-industriel ;

ii. Réorienter les programmes d'accompagnement du MCI vers les entreprises de filières de production liées à la substitution des importations ;
iii. Offrir aux projets industriels de substitution aux importations agro-alimentaire des avantages financiers similaires à ceux des secteurs Logement et Tourisme mais adaptés aux risques et conditions d'investissement de ces projets : augmentation de la production des entreprises existantes, modernisation de la production artisanale, et attraction de nouvel investissement notamment dans la charcuterie, les œufs, le poulet de chair, la conservation et la transformation des produits de la pêche ;
iv. Promouvoir l'installation d'entreprises industrielles de produits cosmétiques ;

- Encourager les installations industrielles de production de fours et de bombonnes de gaz propane GPL ;
- Adopter des mesures de politiques publiques pour encadrer l'essor de l'Artisanat et pour consolider les acquis comme l'un des leviers de croissance ;
- Mettre en application un guide d'octroi des avantages du Code des investissements de 2002 en tenant compte des spécificités propres du Secteur Artisanat ;
- Adopter comme déjà mentionner une politique monétaire conduisant au maintien d'un taux de change incitatif à la production nationale de biens échangeables internationalement (exportations et substitution aux importations) ;

Construction

- Revisiter les conditions d'octroi des marchés pour que les firmes haïtiennes puissent profiter des opportunités de la Reconstruction, notamment les clauses du Code des Marchés publics pour faire obligation au soumissionnaire étranger d'engager un partenariat avec les entreprises locales ;
- Obliger l'enregistrement fiscal de toutes les sociétés étrangères, contractantes et sous-contractantes ;
- Mettre en place un fonds de garantie permettant aux entrepreneurs haïtiens d'obtenir des cautions d'exécution à des taux compétitifs,
- Renforcer les systèmes de contrôle établis pour faire respecter le mode de construction et les normes de qualité des matériaux notamment les matériaux importés transitant par la frontière terrestre ;
- Activer un système de suivi du pourcentage de contrats et/ou sous-contrats alloués aux firmes haïtiennes (Femmes entrepreneurs, PME, pour ainsi créer des opportunités et la possibilité de renfoncement des capacités des firmes nationales) ;
- Mettre en place la Commission pour le Développement Immobilier et la Sécurité Foncière ;
- Restructurer le Centre National d'Equipements (CNE) ;

Tourisme

Cadre légal et structures organisationnelles

- Revisiter l'agenda de réforme du cadre légal et règlementaire du secteur en priorisant les travaux sur la règlementation du transport touristique, des agences réceptives, les évènements touristiques, l'actualisation du code des investissements de 2002 en s'inspirant des bonnes pratiques développées et des difficultés rencontrées par les investisseurs touristiques (Hébergement, Transport, loisirs et Restauration, Intermédiations) ;
- Rendre opérationnel le Conseil National du Tourisme en vue de structurer :
 - L'Office de promotion du Tourisme dont la priorité sera de travailler sur l'image de marque d'Haïti en engageant une firme internationale sur concours pour repositionner cette image à travers un programme à long terme qui transcendera les gouvernements ;
 - Les Conseils de Développement de Pôles Touristiques qui s'assureront d'inclure les besoins des pôles touristiques prioritaires dans les plans de développement des d'infrastructures et d'aménagement du Territoire ;
- Renforcer le contrôle et la qualité du produit touristique en augmentant le standard des établissements touristiques ;
- Évaluer et finaliser la « Stratégie de Développement du Secteur Touristique 2015-2035 » préparé par le Ministère du Tourisme ;
- Compléter les études pour la mise en œuvre de la Zone Touristique de Fort-Liberté (ATLATAS 2004) ;
- Mettre en place une structure organisationnelle pour la Gestion des Parcs historiques et Naturels (Parc des 3 Baies, Parc Macaya, Saut d'Eau, Citadelle, Saut Mathurine, Bassin Bleu, Dion, Grottes du Plateau central et du Sud) ;
- Inscrire dans le cadre d'une démarche durable les investissements publics à réaliser pour l'organisation de la destination GRAND NORD aussi bien que pour les circuits touristiques particuliers directement liés à des sites historiques dans l'Ouest (Parc Historique des Matheux, Parc Historique des Forts Jacques et Alexandre), l'Artibonite (Marchand Dessalines – les forts -, Petite-Rivière de l'Artibonite – Palais aux 365 portes / fort Crête à Pierrot), le Sud (les forts des Oliviers et de St-Louis, Camp-Gérard);
- Implémenter le projet de « Bureau du Patrimoine Mondial » (qui avait été proposé à l'état en 2010 et agréé par la Primature de l'époque) pouvant fournir un Directeur de haut niveau accompagné d'une équipe multisectorielle pour la gestion de tous les sites classés au rang de Patrimoine Mondial. Pour le moment, il s'agit des monuments du *Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers - PNH-CSSR* - : La Citadelle Henry-Ramiers et le complexe de Sans-Souci. Ce bureau serait en charge des services offerts dans ces monuments (musées, sanitaires, centres d'interprétation, boutiques, etc.), avec ses bureaux dans la Citadelle Henry et la ville de Milot. Le budget de ce bureau serait mis sous celui de la Présidence ou de la Primature ;
- Assurer la protection des 33 Monuments déjà classés officiellement au rang de ***Patrimoine National*** selon le décret présidentiel du 23 août 1995 et poursuivre les individus coupables de

destruction ou d'utilisation abusive, non-autorisée et/ou à des fins personnelles de ces monuments particuliers ;
- Mettre sur pied les Conseils de Direction des organismes culturels du Patrimoine, comme exigé par leur loi organique.

Intégration économique
- Adopter comme déjà mentionner une politique monétaire conduisant au maintien d'un taux de change incitatif pour encourager les activités touristiques
- Organiser les chaines de valeur indispensables pour rentabiliser les investissements dans le secteur Tourisme (Construction, Agriculture, Artisanat, Patrimoine, sites Naturelles)

Amélioration des Circuits Touristiques
- Engager les travaux de signalisation des attractions touristiques sur nos principales routes (places publiques, monuments, parcs historiques, naturels et archéologiques) ;
- Activer la réhabilitation des infrastructures nécessaires pour sécuriser les investissements sur la Côte des Arcadins, Jacmel, Aquin-Côte de Fer et Ile à Vache ;
- Renforcer la sécurité sur l'axe de la Route Nationale No.1 et No.2 et maintenir en permanence des postes de premiers secours ;
- Mettre la Politour en condition d'accomplir sa mission de surveillance et de sécurité ;
- Lancer une campagne de sensibilisation sur le Tourisme, l'environnement et la gestion des ordures ;
- Engager une campagne d'assainissement des principaux axes et des tronçons avoisinants les sites touristiques ;
- Identification et Protection des parcs historiques, naturels et archéologiques ;

Développement des métiers du tourisme
- Mettre en œuvre le projet de formation en petits métiers touristiques proposé par le Ministère du Tourisme (MDT) ;
- Mettre en place un Conseil de Direction pour l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme (INFORTH) aux Cayes ;
- Concevoir des modules de formation continue pour les guides touristiques et les autres métiers du tourisme.

Mines
- Remettre en confiance la population et les acteurs du secteur notamment les investisseurs ;
- Etablir des passerelles de consultation et de suivi entre les secteurs intéressés ;
- Finaliser le document de politique nationale, le valider et le publier ;
- Revisiter l'avant-projet de loi sur le Code Minier ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

Croissance :

- Mettre en œuvre le modèle de croissance adoptée et en assurer le suivi ;
- Adopter une législation conduisant à l'établissement de zones économiques intégrées (ZEIs), concentrant un paquet cohérent d'investissements publics et de politiques publiques susceptibles de faciliter l'éclosion d'investissements privés dans les zones ciblées ;

Compétitivité

- Créer le Conseil national de la compétitivité dont la principale mission sera de proposer des politiques publiques dont l'interaction favorisera le rétablissement de la compétitivité d'Haïti, d'organiser une veille des indicateurs économiques nécessaires pour atteindre et maintenir une croissance accélérée à deux chiffres, de formuler des recommandations sur les projets de développement du secteur privé, mettre à jour les recommandations de la Commission présidentielle sur la Compétitivité qui servent depuis 2010 de cadre de référence pour l'élaboration des politiques publiques;

Agriculture :

- Activer le vote des projets de lois déjà au Parlement :
 i. Proposition de Loi relative à l'Irrigation,
 ii. Proposition de Loi portant création de l'Office National de la Sécurité Alimentaire ;
- Finaliser, valider et inscrire au prochain Agenda législatif les textes déjà dans le circuit institutionnel :
 i. Avant-projet de loi sur les assurances agricoles,
 ii. Avant-Projet de Loi portant sur le statut de l'exploitant agricole,
 iii. Avant-projet de loi organisant le transfert de la gestion des systèmes d'irrigation aux associations d'irrigants régulièrement constituées,
 iv. Avant-projet de loi fixant le statut général des organisations professionnelles agricoles,
 v. Avant-projet de loi portant modification de l'Arrêté du 20 février 2003 portant création de l'Institut national du Café d'Haïti,
 vi. Avant-projet de loi-cadre portant création d'un Organisme Public Autonome de protection zoo-phytosanitaire et d'innocuité des aliments,
 vii. Avant-projet de loi portant Réglementation Générale des pêches et de l'aquaculture,

Industrie

- Mettre en place un programme de renforcement de la promotion des avantages qu'offre l'industrie manufacturière (textile, électronique, externalisation des TIC, etc.) en Haïti pour attirer de nouveaux investissements à forte valeur ajoutée ;
- Finaliser, valider et Inscrire au prochain Agenda législatif l'Avant-projet de loi portant sur les brevets, dessins et modèles industriels ;

- Etablir la faisabilité d'une révision de la loi du 14 juin 1960 relative aux mesures de protection de l'industrie nationale ;
- Faire l'inventaire des instruments financiers de crédit destinés aux entreprises industrielles et en proposer de nouveaux plus performants notamment ceux visant à satisfaire les besoins des nouvelles entreprises (les entreprises start-up) ;

Construction

- Poursuivre les travaux de révision des lois et l'application des incitations pour dynamiser la construction au niveau du secteur Immobilier afin de réduire le déficit de logement estimé à plus de 300,000 résidences toutes classes confondues ;
- Réviser et actualiser la loi sur la passation des marchés publics et simplifier les procédures d'appel d'offre en vue d'encourager la participation des entreprises haïtiennes et de donner un avantage positif aux firmes au capital haïtien majoritaire ;
- Organiser dans les 10 départements des séminaires de formation aux procédures des marchés publics pour les entrepreneurs ;
- Décentraliser les appels d'offre de commandes publiques et de concession d'ouvrage de service public en introduisant des incitations pour renforcer la participation des entreprises locales avec un encadrement de professionnels de la Diaspora haïtienne originaire de ces régions ;

Tourisme

Cadre légal et structures organisationnelles

- Finaliser, valider et inscrire au prochain Agenda législatif les textes suivants :
 i. Avant-projet de loi portant sur le réaménagement des structures organisationnelles du Ministère du Tourisme,

 ii. Avant-projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme (INFORTH),
 iii. Avant-projet de loi portant sur la révision du statut juridique des agences de voyage ;
- Finaliser et adopter le Projet d'arrêté portant sur les zones franches touristiques ;
- Réviser le décret du 6 janvier 2016 portant sur les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et la personnalisation des documents de voyage et d'une manière générale le cadre légal notamment les instruments facilitant la multidésignation et l'amélioration des procédures d'incitation aux investissements de la chaîne de valeur du tourisme ;
- Créer un *Haut-Commissariat au Patrimoine* pour la coordination des actions menées par les organismes liés au Patrimoine et la recherche de fonds pour la protection et la valorisation du Patrimoine sous toutes ses formes, particulièrement le patrimoine bâti et les sites à forts potentiels touristique, culturel et archéologique. La proposition déjà élaborée à cet effet pourrait être révisée et améliorée ;

- Élaboration et application de la Loi sur la sécurité Maritime protégeant l'accès des individus aux établissements touristiques ;

Protection et Développement des Investissements Touristiques

- Mettre en opération un fonds d'investissement destiné à valoriser et standardiser les chaînes de valeurs du tourisme (artisanat, pêche et agriculture) ;
- Affecter le montant des redevances touristiques perçues à des dépenses de promotion et de développement dans les zones où les fonds sont collectés (Labadie, Aéroports) ;
- Promulguer un code des investissements actualisé, basé, comme mentionné précédemment, sur les bonnes pratiques développées et des difficultés rencontrées par les investisseurs touristiques (Hébergement, Transport, loisirs et Restauration, Intermédiations) et prévoyant des instruments de financement appropriés comme les conditions régissant l'émission d'obligations par des tiers prévues dont bénéficient actuellement les zones franches ;
- Commanditer une étude cadastrale pour les zones touristiques identifiées (Côte de Fer, Fort Liberté, Chaîne des Matheux, Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers, etc.) et la protection des droits de propriétés ;
- Valider avec les secteurs porteurs de croissance une stratégie de développement des infrastructures de transport.

Coopération technique Sud-Sud

- Etablir un programme de coopération technique dans les domaines de l'archéologie et de la restauration du *patrimoine bâti colonial caféier* avec Cuba dans le but de valoriser ce patrimoine particulier et rarissime, d'établir des « routes culturelles » et solliciter des classifications ;
- Transnationales (Haïti-Cuba) au rang de Patrimoine de l'Humanité sur les thèmes de l'esclavage et du café ;

Développement urbain

- Encourager l'adoption des schémas d'aménagement des communes comme outils de planification territoriales dans le but d'organiser les villes de manière cohérente et de corriger les faiblesses actuelles qui constituent des contraintes majeures au développement touristique ;
- Accompagner les communes pour leur mise en œuvre en renforçant l'autorité de l'Etat dans ce domaine.

Mines

- Etablir un plan d'actions pour la mise en œuvre des mesures de politiques validées, et des mécanismes de suivi de la mise en œuvre ;
- Valider l'avant-projet de loi sur le Code Minier et l'inscrire au prochain agenda législatif ;
- Organiser des rencontres d'échanges et de partage d'expérience à l'intention des parlementaires ;
- Faire le plaidoyer auprès du Parlement pour le vote du Projet de loi sur la Taxation des Carrières.

INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE

Dans ce domaine, les priorités du Secteur privé visent les secteurs ayant une importance capitale et stratégique dans la structure des coûts de production. Il préconise une stratégie d'amélioration de leur offre de services à des coûts qui protègent la compétitivité de la production haïtienne et les intérêts des populations et qui promeut les investissements privés nationaux et étrangers comme levier du renforcement de l'entreprenariat en Haïti. Il s'agit des secteurs de l'énergie, du transport routier, des télécommunications, des technologies de l'information (TIC), des ports et des aéroports.

Energie : Le Forum Economique du Secteur privé appuie une réforme énergétique bâtie sur une stratégie à long terme et une vision qui émergeront d'un consensus national pour un développement soutenable et durable. Cette réforme aura pour objectif de trouver le mix idéal des sources d'énergie sur lequel les acteurs concentreront leurs efforts : charbon minéral, gaz naturel, hydroélectricité, panneaux solaires, éoliennes, bio-carburants et/ou produits pétroliers. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Relancer le dialogue sur la politique énergétique interrompue, travailler ensemble sur le plan stratégique en cours d'élaboration, valider ces documents de politique et plan d'actions, les mettre en application comme cadre de référence de la réforme du secteur ;
- Abroger les trois décrets promulgués en février 2016 et lancer une table-ronde pour leur révision ; les finaliser sous forme d'avant-projets de loi qui seront soumis au Conseil des Ministres pour approbation et inscription à l'agenda législatif ;
- Associer les commissions concernées du Parlement à ces travaux de révision en vue d'une meilleure compréhension des enjeux ;
- Mettre en œuvre les recommandations formulées par les opérateurs pour augmenter les revenus de l'EDH et ainsi réduire la pression qu'exercent les subventions du Trésor public sur le déficit budgétaire ;

Actions à entreprendre pour augmenter les revenus de l'EDH
Résumé Exécutif

Situation actuelle de l'EDH :

1. Subvention du Trésor Public de l'ordre de US$200 millions/an,
2. Solutions rapides et efficaces proposées :

a. Production : Négociations avec les producteurs privés (US$36 millions),
b. Distribution et Transport : Réduire les pertes techniques (US$24 millions),
c. Commercialisation : Augmentation des recouvrements (US$172 millions minimum),
d. Administration : Réduction substantiellement les dépenses courantes de l'EDH, (US$10 millions),

Rappel des problèmes liés à la facturation des usagers de l'EDH :

1. Pas assez de clients réguliers,
2. Trop de clients inactifs,
3. Trop de prises clandestines,
4. Des compteurs non lus,
5. Des factures non distribuées,

Actions recommandées dans l'immédiat :

1. Libéralisation du marché des compteurs (importation, ventes et installations),
2. Restructuration du système de lecture et de facturation avec engagement du privé,
3. Placer des compteurs dans les organismes de l'Etat,
4. Donner aux pauvres une alternative à la fraude et à l'offre des « Ti EDH »,
5. Réaliser des améliorations sur les réseaux de distribution
6. Déclarer l'Electricité d'Haïti entreprise en difficulté,
7. Revoir et limiter autant que possible les dépenses opérationnelles de la compagnie,
8. Réengager les Donateurs internationaux dans la réhabilitation du réseau de transport, et distribution, suite aux efforts des autorités haïtiennes,

Résultats attendus dans 18 à 24 mois : économies de US$242 millions par année :

1. Economie de US$18 millions/an des producteurs privés et US$18 millions/an des usines PBM,
2. Arrivée à doubler le nombre de clients actifs (minimum 400,000 sur tout le territoire),
3. Facturation de 90% des clients actifs (au lieu de 30%),
4. Réalisation de recouvrements additionnels de US$ 172 millions/an,
5. Economie au moins US$10 millions/an sur les dépenses opérationnelles de l'EDH,
6. Economie environ US$24 millions/an en réduisant les pertes techniques sur le réseau.

Source : Etudes conduites par les compagnies privées de production d'énergie électrique au cours de l'année 2016

- Encourager l'utilisation efficiente d'électricité en interdisant progressivement l'utilisation des chauffe-eaux électriques et d'ampoules incandescentes et en les remplaçant par des chauffe-eaux solaires et des ampoules " Energy Saver " ; Eliminer les taxes et redevances appliquées aux importations des équipements et matériels utilisés pour la fabrication et l'installation de ces chauffe-eaux solaires et ampoules « Energy Saver » ;
- Eliminer toutes les taxes sur l'importation de propane, les bonbonnes et leurs accessoires. En échange, les distributeurs de produits pétroliers devront s'engager d'une part, à se soumettre à un contrôle strict des marges de profit appliquées aux prix en gros et en détail des produits qu'ils débitent et d'autre part, à mettre sur pied un programme intelligent d'incitation de l'utilisation de propane dans la cuisson des aliments au lieu de charbon de bois ;

- Encourager le développement des énergies renouvelables (i) en établissant le cadre d'incitation aux investissements selon les disposition de l'Article 40 du Code des investissements de 2002, notamment l'application de l'exonération des taxes et droits afférents aux importations nécessaires pour la production d'énergies solaire, éolienne et hydro-électrique (ii) en facilitant administrativement le développement des projets de production et d'utilisation d'énergies renouvelables jugés cohérents par les autorités nationales (MTPTC, Ministère de l'Environnement, EDH, etc.);
- Revisiter avec le Parlement la Proposition de loi relative au contrôle de la coupe des arbres et à l'exonération des droits de douane sur certains produits pétroliers et matériels énergétiques substituables au « bois-énergie » ;
- Organiser pour les membres du secteur privé et le Parlement un forum sur les enjeux du secteur énergétique ;
- Etablir un comité de travail entre le MEF, le MCI et l'Association des Professionnels du Pétrole (APP) qui réunit les compagnies pétrolières (DINASA, SOL HAITI et TOTAL HAITI) pour revoir les propositions du cadre réglementaire rédigé par le consultant de l'APP en 2013 ;
- Appliquer la loi et circonscrire l'importation et la vente de produits pétroliers exclusivement aux compagnies pétrolières et aux stations-services dument autorisées par l'Etat et sanctionner tous les importateurs, toutes les stations-services, tous les transporteurs de carburant qui vendent des produits frelatés ;
- En coordonnant les actions des ministères responsables, des ONG et du secteur privé, réhabiliter les bassins versants à travers le pays, en commençant par les plus dégradés et ceux dont le potentiel en irrigation et en production hydroélectrique est le plus élevé ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Promouvoir une politique de prix des produits pétroliers socialement plus équitables, qui favorise la conservation et l'efficacité énergétique et qui protège l'environnement ; Etablir, comme mentionné Précédemment, une subvention croisée à durée limitée (10 ans) pour faire baisser le prix du gaz propane sur le marché et encourager son utilisation ;
- Prioriser l'exploitation du potentiel hydroélectrique du pays ;
- S'efforcer d'ici 2030, à produire 10% de l'électricité à partir d'énergies renouvelables grâce à des actions de sensibilisation auprès des consommateurs, de promotion des investissements dans la fabrication des intrants et de formation pour avoir disponible les professionnels et la main d'œuvre qualifiée qu'il faut pour la production, l'installation et la gestion de ce sous-secteur.
- Identifier et désigner des espaces consacrés au développement de forêts d'exploitation de bois ; Former et encadrer les paysans vivants dans ces espaces à exploiter ces forêts de manière rationnelle.

Recommandations de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)

- Inscrire les projets d'énergie renouvelables en priorité pour rencontrer les objectifs visés dans le Décret du 20 octobre 2005 sur la gestion de l'environnement et de ceux de l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP21), ratifié par le Parlement Haïtien en Janvier 2017. *L'engagement d'Haïti dans le cadre de l'Accord de Paris est de mettre en production 80 mégawatt de production d'énergie de sources renouvelables.*

- S'efforcer d'ici 2030, à rejoindre les objectifs de l'Agence Internationale de l'Energie Renouvelable (IRENA) en ce qui attrait à la part des énergies renouvelables dans le mixte de production énergétiques grâce à des actions pour la promotion des investissements dans l'établissement de parcs éoliens, photovoltaïques et hydrauliques.

Source : Recommandations Mars 2017

- Poursuivre le programme d'éclairage public touchant toutes les grandes agglomérations urbaines pour que leur attractivité comme destination touristique, soit renforcée et pour que le panorama sécuritaire soit amélioré ;
- Promouvoir la diversification des carburants utilisés dans le pays en travaillant sur les opportunités qu'offrent le gaz naturel et le propane comme combustibles de substitution au bois de feu et au charbon de bois ; Encadrer et encourager la production locale de réchauds améliorés afin de mieux utiliser les ressources ligneuses ;
- Encourager la construction de nouvelles centrales électriques fonctionnant au gaz naturel ou au propane et la conversion des centrales existante pour leur permettre, autant que possible d'en consommer. Ces efforts devraient permettre non seulement de mitiger les impacts négatifs de la production d'électricité sur l'environnement mais d'en réduire considérablement les couts ;
- Explorer l'exploitation d'hydrocarbures qui pourraient exister dans le sous-sol national ou dans nos eaux territoriales ;

Transport : Le Forum Economique du Secteur privé encourage le Gouvernement à adopter des mesures de politique publique qui garantissent une exploitation efficace et efficiente des infrastructures de transport, à des coûts protégeant la compétitivité de la production haïtienne et sauvegardant les intérêts généraux des populations. Ces mesures devraient permettre aussi d'attirer des investissements privés nationaux et étrangers pour suppléer à l'insuffisance des fonds publics et à la baisse sensible des fonds externes ;

A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Valider avec les secteurs porteurs de la croissance économique une stratégie de développement des infrastructures de transport fixant, entre autres, les priorités à court terme ;
- Etablir le cahier de charge des investissements privés pour le financement des infrastructures en établissant des conditions permettant qu'une part de ces travaux et services puissent être pris en charge par des PME locales ; Mettre en application le cadre légal et règlementaire des PPP, des législations et règlements sectoriels et un système de garantie foncière de l'Etat mettant en confiance les investisseurs ;
- Activer la réhabilitation et la construction des infrastructures en cours ou déjà identifiées en confiant ce mandat à un task-force composé de représentants des secteurs publics et des associations patronales concernés. Ce comité mixte pourrait aussi questionner les stratégies déjà élaborées, organiser leur validation et maintenir un suivi permanent de l'exécution des travaux ;
- Renforcer le programme d'entretien routier en l'étendant aux axes prioritaires liés aux objectifs du modèle de croissance adopté ; Renforcer aussi les services d'inspection routière du MTPTC pour que les dispositions soient prises à temps (i) pour lever les urgences bloquant le déroulement optimal des activités économiques, (ii) pour appliquer les normes prévues comme les règlements établis pour la construction des dos d'âne et le respect de la signalisation routière ;
- Organiser, avec les opérateurs du secteur portuaire et les représentants des autres secteurs concernés (Douanes, Travaux publics, etc.), une révision des deux avant-projets de loi déjà prêts, les faire valider et inscrire au prochain agenda législatif ;
- Achever les travaux de construction et d'aménagement des aéroports et s'assurer que leur exploitation respecte les normes internationales en vue d'éviter le déclassement des infrastructures et l'arrêt du trafic international aérien à destination ou en provenance d'Haïti ;
- Redynamiser le Fonds d'Entretien Routier (FER) afin qu'il serve valablement et exclusivement la mission du financement des travaux d'entretien du réseau routier national pour laquelle il a été créé ; Elargir son Conseil d'Administration pour y introduire un troisième représentant du Secteur Privé des Affaires, en plus des deux prévus par la Loi (les Transporteurs et les importateurs de produits pétroliers); Revoir les mécanismes de décision du Conseil d'Administration afin que les décisions se prennent à la majorité de trois membres sur quatre.

Besoins en infrastructures de transport aérien et maritime identifiés par l'ATH

Aéroports

- Mise en place du plan stratégique de transport aérien qui génère une collecte de fonds de 30.00 USD par passager sur les vols internationaux ;
- **Aérogare Toussaint Louverture**
 - Construction de la tour de contrôle et aménagement de la piste
 - Finalisation des travaux d'agrandissement de la Salle d'embarquement en respectant les standards internationaux ;
 - Achèvement et création des salles de destinations et de salle de transit pour les passagers ;
 - Amélioration des supports nécessaires à la bonne marche de l'aéroport (Réseau internet, caméra de surveillance, etc.)
 - Allocation d'un espace adéquat pour les compagnies de Location de Véhicules et de réceptifs ;
- **Aéroport GUY MALARY**
 - Révision de la configuration interne de la nouvelle structure récemment inaugurée et qui a été plutôt conçue pour servir de FBO (Fixed Base Operation) ;
 - Mise en place d'une structure de gestion technique mixte AAN-Privé avec obligation de résultats ;
- **Autres aéroports**
 - Construction un aéroport international public ou privé au centre de la presqu'ile du Sud pouvant desservir toute la presqu'île (Etude Aéroport Paris d'Aquin)
 - Construction du terminal de l'aéroport du Cap Haïtien
 - Balisage de la piste et installation d'appareils de navigation aérienne au Cap Haïtien
 - Mise en place d'une structure de gestion de l'aérogare de Jacmel
 - Finalisation des travaux de revêtement des aéroports régionaux de Jérémie et de Port de Paix.

Débarcadères Touristiques

- Construction d'un brise-lame au port touristique de Jacmel et installation d'un ponton à la hauteur requises pour les navettes et mise aux normes internationales du balisage de la baie ;
- Construction d'un brise-lame pour le débarcadère des Cayes et mise aux normes internationales du ponton et du balisage de la baie ;
- Construction de débarcadères afin de desservir les ferry.

Autres moyens de transport

- Achèvement des travaux de la route « touristique » reliant Cabaret à La Chapelle traversant la chaîne des Matheux et son Parc Naturel et Historique ;
- Dans la mesure du possible, planification, à l'entrée des villes, des bifurcations aux Routes Nationales permettant d'éviter les marchés publics et les bouchons divers qui entravent la circulation des bus des opérateurs touristiques aussi bien que des gros transporteurs.
- Planification du développement du transport par ferry (publique et touristique) spécialement dans le sud (Plan directeur du Tourisme -1996).

Source : Document de l'ATH, Décembre 2016

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Travailler avec les commissions du parlement au vote :
 i. Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire (ANAREP),
 ii. Avant-projet de loi portant création de la Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports (SONAGEP),
 iii. Projet de Code maritime,
 iv. Projet de Code du Transport aérien ;
- Maintenir à jour, avec les secteurs porteurs de la croissance, en fonction des nouvelles opportunités d'affaires, la stratégie de développement des infrastructures de transport maritime ; Revoir les tarifs portuaires des ports gérés par l'APN à la baisse afin d'améliorer la compétitivité d'Haïti notamment de ces secteurs ;
- Mettre en exécution le cahier de charge des investissements privés pour le financement des infrastructures ;
- Maintenir au nombre des priorités gouvernementales le programme d'infrastructures établi pour le modèle de croissance ;
- Engager les capitaux et le savoir-faire privé pour assurer la bonne marche des installations de transport afin de garantir un entretien adéquat et en temps voulu de ces installations vitales au développement du pays ;

Télécommunications et TIC : Le Forum Economique du Secteur privé se joint aux opérateurs privés de ce secteur pour appuyer l'urgente nécessité d'avancer avec la réforme dans un cadre de partenariat mieux équilibré, en poursuivant un objectif clair de protéger les intérêts de toutes les parties incluant ceux des consommateurs. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Revisiter les recommandations de la Commission présidentielle sur les TIC de 2009 et les mettre à jour ;
- Élaborer dans un cadre de dialogue public-privé productif une vision et un programme de réformes incluant des politiques publiques adaptées aux exigences des TIC, et des marchés locaux, régionaux et internationaux ainsi qu'un plan d'investissement pour les quinze prochaines années. Ce plan de développement du secteur devrait prévoir :
 i. L'augmentation de la desserte pour garantir un niveau d'exploitation équivalent à celui de la région et une meilleure qualité des services (téléphone mobile et internet) ;
 ii. L'achèvement de la mise en place et l'exploitation efficace des infrastructures majeures notamment celles nécessaires pour compléter la couverture du territoire comme l'épine dorsale, etc. ;
 iii. Le renforcement des capacités d'accès aux TIC au niveau local et communautaire afin d'encourager une plus grande participation possible à l'économie du savoir ;

iv. La poursuite des activités du chantier de portabilité des numéros par lequel un abonné peut conserver son numéro de téléphone sur un réseau public en changeant d'opérateurs ;

v. la valorisation du potentiel dans la fourniture des services de facilité pour les TIC à forte valeur ajoutée : services ou applications TIC qui encouragent la monétisation de l'économie, la vente et/ou l'achat de biens et de services en ligne (commerce électronique), le partage d'information en temps réel, la gestion des services administratifs; applications numériques qui accélèrent le transit des produits à l'exportation ou à l'importation, améliore la gestion des marchés publics, assure une meilleure crédibilité du processus électoral;

vi. Un meilleur accès de la population, surtout les jeunes, aux TIC en offrant des services à des coûts abordables et en évitant d'avoir une bureaucratie avec une inertie qui risque d'accentuer l'inefficacité du secteur ;

vii. la sécurité et la 'cyber-sécurité' en proposant un mécanisme institutionnel (agence nationale de sécurité informatique) en charge d'établir les politiques en la matière pour mieux répondre à la « cyber criminalité » et aux « cyber menaces » sur le plan national, d'assurer l'intégration régionale d'Haïti dans le domaine du commerce électronique, de veiller à une bonne cohérence des dispositions juridiques et règlementaires avec l'ensemble du système nationale et internationale régissant ce domaine;

- Prévoir des instruments pour sa mise à jour continuelle de ce plan de développement du secteur vu la rapidité avec laquelle les TIC évolue ;
- Réunir un task-force public-privé avec pour mission :
 i. Revoir les différentes propositions d'avant-projet et de proposition de loi cadre du secteur, les analyser en faisant ressortir les avantages et les faiblesses ;
 ii. Faire une proposition de textes établissant la régulation du secteur et la loi cadre de l'organisme régulateur ;
 iii. Vérifier si les deux décrets promulgués en février 2016 sont bien les textes de consensus rédigés par la Commission présidentielle sur la réforme du droit des affaires ; s'il y a des différences majeures ou des dispositions qui mériteraient d'être modifié en raison de leur obsolescence, proposer de les abroger et soumettre à la ratification du Conseil des Ministres via le MTPTC les textes modifiés ;
 iv. Proposer la ratification de traités et conventions internationales dont Haïti est partie ou devrait être partie ;
 v. Travailler avec les commissions du Parlement pour la révision et le vote du troisième texte Projet de loi sur le Commerce Électronique ainsi que sur la Proposition de loi sur la communication audiovisuelle radio et télévision ;
- Associer les opérateurs du secteur au Projet d'un centre incubateur d'innovation technologique que met en place le MEF ;

- Inviter l'Association Haïtienne pour le développement des TIC (AHTIC) à opiner sur les avant-projets et projets de loi en cours d'examen dans le circuit institutionnel :
 i. Projet de loi relatif à la protection des consommateurs, ce pour garantir la cohérence avec les textes régissant les communications électroniques ;
 ii. Refonte du code du travail ;
 iii. Partenariats publics-privés (PPP) ;
- Réaliser une analyse de marché et un plan de marketing pour booster la vente des services liés au TIC (BPO et autres). Ce plan inclurait des campagnes d'information, l'organisation d'évènements de promotion, la participation à des foires internationales,

Au titre des mesures à moyen et long terme

- Mettre en œuvre le plan de développement du secteur ; Assurer la prise en compte de ses dispositions dans le cadre des plans de développement nationaux et des budgets annuels ; Actualiser ses dispositions toutes les fois que l'évolution des TIC l'exigent ;
- Inviter l'Association Haïtienne pour le développement des TIC (AHTIC) à participer à l'élaboration du Cadre légal et règlementaire sur la concurrence
- Encourager l'établissement d'une agence de certification de renommée internationale (VeriSign ou autre) pour les certificats électroniques et mettre en place une stratégie pour leur exploitation ;
- Renforcer la capacité d'Haïti à répondre aux cybers menaces ;
- Accroitre le niveau et les opportunités de formation dans les TIC en offrant des incitations aux établissements du système éducatif ;
- Développer de pépinières d'entreprises dans le domines des TIC ;
- Introduire les TIC dans les marchés publics et autres domaines comme le vote électoral ;
- Préparer une stratégie pour la numérisation du patrimoine culturel national ;
- Créer un parc industriel « Techno Park » ou « Technology Hub » et l'associer à des universités et centres de recherche haïtiens ;
- Mettre en place un système d'analyse des indicateurs de performance qui aura à formuler des recommandations en vue de leur amélioration ;
- Renforcer la présence d'Haïti dans les études internationales sur la diffusion des TIC.

CLIMAT DES AFFAIRES ET INVESTISSEMENTS :

Le Forum Economique du Secteur privé se prononce en faveur d'un cadre juridique et règlementaire des affaires aligné selon les besoins des opérateurs particulièrement les PME, qui facilitent leurs opérations, et dont les lois et les règles sont appliquées sans discrimination, stimulent les investissements nationaux et étrangers et établissent un environnement de concurrence équitable. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Mettre en place une commission public-privé, regroupant des représentants de l'Exécutif, du Parlement et du Forum avec pour mandat de :
 i. Faire un état des lieux exhaustif en reprenant les travaux des commissions présidentielles, du Groupe de travail sur le climat des affaires, des ministères techniques, des institutions indépendantes, des organismes autonomes et des parlementaires ;
 ii. Harmoniser les textes pour éviter les doublons et corriger les incohérences ;
 iii. Établir un agenda législatif et règlementaire visant à établir les conditions de mise en œuvre du modèle de croissance accélérée et soutenue et à stimuler les activités des PME et les investissements ;
 iv. Adopter un mécanisme de suivi du processus de promulgation des lois et d'adoption des règlements et des modalités d'application ;
- Réduire le poids des formalités administratives et, en même temps, atténuer le pouvoir discrétionnaire de certains fonctionnaires se trouvant à des postes-clé de l'administration publique
- Accélérer les projets de guichet unique et de portail d'information qui facilitent l'accès des opérateurs aux procédures, législation et règlements ;
- Etablir un mécanisme officiel de consultations permanentes entre le Forum et ses membres, et le Parlement et ses commissions dont un programme d'échanges d'informations et de données sur des sujets d'intérêt stratégique pour la mise en œuvre du modèle de croissance accélérée et soutenue ;
- Lancer immédiatement une vaste campagne d'éducation de la population et des fonctionnaires publiques afin qu'ils comprennent l'importance capitale de stimuler les investissements et qu'ils adoptent une attitude ouverte et coopérative à l'endroit des investisseurs potentiels.
- Revoir les procédures d'élaboration budgétaire afin de cesser la pratique d'utiliser la Loi de finances comme instrument législatif pour modifier le régime des taxes, droits et redevances ou toutes autres dispositions législatives ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Adopter un agenda législatif et règlementaire visant à établir les conditions de mise en œuvre du modèle de croissance accélérée et soutenue et à stimuler les activités des PME et les investissements ;
- Appliquer le nouveau cadre de procédures facilitant la mise en œuvre du modèle de croissance accélérée, équitable, durable et soutenue ;
- Faire fonctionner de manière continue le mécanisme adopté pour le suivi du processus de promulgation des lois et d'adoption des règlements.

Textes en examen pour la réforme du Climat des affaires

En cours de vote au Parlement :

- Projet de loi portant Création du Centre National de la Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité ; Projet de loi relatif à la Protection des Consommateurs ; Projet de loi relatif au Contrôle de la Qualité de Denrées Alimentaires ;
- Les trois projets de lois sur le Commerce électronique dont deux ont fait l'objet de décret et le troisième en attente de vote au Parlement ;

En phase de finalisation pour validation et inscription à l'agenda législatif :

- Les trois avant-projets de loi fixant le cadre de gestion des PPP : Avant-projet de loi portant sur le régime des contrats PPP, Avant-projet de loi portant sur les audits et suivi des contrats PPP, Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du service d'appui aux PPP ;
- Les textes renforçant le cadre juridique du secteur financier: Avant-Projet de loi réformant le Droit des sûretés; Avant-Projet de loi portant sur le Crédit-Bail ; Avant-Projet de loi portant sur le Bail commercial ; Avant-Projet de loi sur les bureaux de crédit; Avant-Projet de loi portant sur les coopératives financières ; Avant-Projet de loi sur les crimes financiers ; Avant-Projet de loi sur le Foreign Account Tax Compliance Act); Avant-Projet de loi portant sur le financement agricole ; Avant-projet de loi sur la Micro-finance
- Les deux avant-projets de loi sur les assurances : Avant-projet de loi cadre sur les assurances ; Avant-projet de loi portant création et organisation de l'organe de régulation et de contrôle des assurances
- Les quatre avant-projets de loi de la réforme foncière : Avant-projet de loi règlementant la profession de notaire ; Avant-projet de loi règlementant la profession d'arpenteur ; Avant-projet de loi organisant la publicité foncière, Avant-projet de loi fixant de nouvelles règles relatives à l'exécution des travaux de cadastre ;
- 16 Traités multilatéraux relatifs au commerce international analysés par la Commission présidentielle sur le droit des affaires et prêt pour dépôt au Parlement en vue de leur ratification ;

Textes retenus dans la programmation du GTCA Avant-projet de loi sur l'insolvabilité ; Révision du Code des Investissements (actualisation pour alignement aux nouvelles opportunités économiques et simplification) ; Avant-Projet de loi portant Création de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée et Refonte du droit des sociétés (Modification du Titre III du Livre I du Code du Commerce) ; autres modifications du Code du Commerce; Cadre légal et règlementaire sur la concurrence; Avant-Projet de loi portant création d'une Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (ANDEI)

Textes sectoriels recensés et d'importance pour le climat des affaires :

Chantiers du MEF : la révision et la simplification des lois fiscales et leur publication sous forme de Code ; le Code et le tarif douanier ; les textes sur le domaine public de l'Etat ; l'avant-projet de loi sur l'affermage ; les textes sur la contribution foncière ; les deux avant-projets de loi de la réforme portuaire (SONAGEP et ANAREP) ; Cadre légal de gestion du littoral ;
Chantiers du MCI : Avant-projet de loi portant sur les zones économiques intégrées, Avant-projet de loi portant sur les brevets, dessins et modèles industriels, Révision de la loi du 14 juin 1960 relatives aux mesures de protection de l'industrie nationale ;
Chantier du MT : Avant-projet de loi portant sur le fonctionnement des agences de voyage ; Arrêté sur les zones franches touristiques ;
Chantier MTPTC : Code du transport aérien, Code maritime ; l'avant-projet de politique énergétique et les textes législatifs et règlementaires y afférents ;
Chantier MARNDR : Avant-projet de loi sur les assurances agricoles
Chantier MAST : Refonte du Code du Travail ; Avant-projet de loi sur la Caisse d'Assistance Sociale ; Avant-projet de loi sur le Fonds d'urgence ; Projet de loi-cadre sur la formation professionnelle ;
Fondation Héritage : Proposition de lois portant sur le libre accès à l'information (Loi sur le droit à l'information) ; Proposition de loi portant sur le Lobbysme ;

FINANCEMENT DE LA CROISSANCE :

L'Exécutif a reconnu qu'une croissance soutenable passe par le développement du secteur privé en attirant les investissements stratégiques nationaux, étrangers et de la Diaspora et en renforçant le réseau des PME.

Fonds et Programmes publics de financement : Le Forum Economique du Secteur privé est en faveur de mécanismes de financement de la croissance opérant en toute transparence, élargissant les accès au crédit aux PME, mobilisant les capitaux privés nationaux, étrangers et de la Diaspora dans des investissements productifs et d'infrastructures, sous réserve que les conditions et prérequis garantissant la protection de ces investissements soient réunis. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Faire un inventaire et une analyse des instruments de financement déjà mobilisés en vue de recueillir des recommandations en ce qui a trait à leur apport à la croissance et à la création d'emplois ;
- Faire le dépôt au Parlement d'un Projet de loi abrogeant le décret adopté en décembre 2015 portant création et organisation du Centre financier International de l'Ile de la Gonâve ;
- Mettre en place les conditions pré-requises pour attirer les capitaux privés nationaux, étrangers et de la Diaspora ;
- Identifier trois indices qui ont la capacité de rehausser la crédibilité de l'administration publique et de rétablir un climat de confiance chez les investisseurs ; Etablir un plan d'actions pour leur matérialisation et en faire la promotion ;
- Développer une passerelle de dialogue et de consultation avec l'Association professionnelle des banques avant toute prise de décision en vue de s'assurer de la faisabilité des dispositifs de financement de la croissance qui seront adoptés ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Finaliser les études des autres dispositifs et les partager avec l'Association Professionnelle des Banques en vue de collecter leurs recommandations ;
- Adopter le plan de financement du modèle de croissance accélérée et soutenue ainsi qu'un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre ;
- Faire la promotion de ces dispositifs de financement en toute transparence pour éviter tout présomption d'opacité, de clientélisme et de monopole.

Partenariat public-privé : Dans ce domaine, le Forum Economique du Secteur privé appuie le processus en cours sous réserve qu'il donne les garanties d'équité, de transparence et de concurrence loyale, qu'il favorise des joint-venture entre les opérateurs étrangers et les investisseurs nationaux, que l'architecture mis en place réserve des parts de marché pour les PME haïtiennes notamment au niveau des collectivités et l'accompagnement qui leur est nécessaire pour acquérir les compétences requises et développer les moyens financiers qu'il leur faut. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Etablir une matrice d'actions du Programme PPP et la rendre publique ; Adopter des mécanismes de suivi de sa mise en œuvre ;
- Valider les textes juridiques déjà prêts et en élaborer l'Exposé des motifs ;
- Faire l'inventaire des autres textes nécessaires pour s'assurer d'un processus transparent, respectueux des normes environnementales et constituant un référentiel national clair, complet, stable, mettant en confiance les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Etablir un catalogue technique des projets de PPP indispensables pour booster la croissance économique et obtenir un taux à deux digits ; Préparer et valider un plan d'actions ; Démarrer la procédure administrative ;
- Développer le cadre incitatif pour attirer les IDE ainsi que les exigences de responsabilité sociale et environnementale ;
- Développer un plan de marketing professionnel dont l'une des composantes devrait être la sensibilisation des communautés ;
- Organiser les structures de prise en charge et poursuivre la formation du personnel administratif ;
- Améliorer la transparence et la promotion de la concurrence dans le domaine de la passation de marchés publics ;
- Inciter les sociétés à contribuer en partenariat avec l'État dans des domaines prioritaires (Environnement, Santé, Assainissement, Education, Tourisme) par le biais de crédit d'impôts et/ou d'abattements fiscaux pour une partie des impôts dus. Ce mécanisme permettrait la réalisation à court terme de projets importants pour le pays, une meilleure visibilité de la transparence de la gestion de ces fonds qui serait confiée à un Comité secteur privé-public ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Inscrire les trois avant-projets de loi à l'agenda législatif de la prochaine session législative ; Développer un programme de plaidoyer public-privé auprès des commissions du Parlement en charge des recommandations sur ces textes ;
- Adopter dans un cadre cohérent et coordonné, les mécanismes et les instruments d'accompagnement aux PME ;
- Mettre à exécution le plan d'actions ;
- Documenter le processus ;
- Collaborer avec les universités pour inscrire les PPP au curriculum des différentes disciplines concernées par cette approche et organiser la formation des maîtres.

Assurances : Le Forum Economique du Secteur privé se joint aux opérateurs privés et publics du secteur pour appuyer la réforme de ce secteur vital pour la croissance. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Finaliser les dispositions relatives aux assurances agricoles ; Décider si elles seront intégrées à la loi cadre ;
- Activer la validation, le vote et la promulgation des deux avant-projets de loi ;
- Programmer des réunions de travail entre les représentants de l'Exécutif, du parlement et de l'Association des assureurs en vue de faciliter le vote des lois ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Doter les nouvelles structures des moyens nécessaires (ressources humaines et financières) pour mettre en application le nouveau cadre légal des assurances ;
- Etablir un plan de marketing pour promouvoir les dispositions du nouveau cadre
- Organiser des ateliers de travail au niveau national et départemental pour que des cadres de l'Etat haïtien, des assureurs et des entreprises puissent acquérir un savoir-faire et une expertise dans l'application des procédures du nouveau cadre légal ;
- Encourager l'Exécutif à examiner avec l'Association des assureurs les facilitations à adopter pour améliorer les conditions de réassurance ;
- Concevoir et mettre en place des mécanismes compensatoires pour parer à d'éventuelles faillites à la suite de catastrophes majeures.

Réforme fiscale : Le Forum Economique du Secteur privé reconnaît les efforts accomplis et la volonté de l'Exécutif pour maintenir un cadre macro-économique favorable à une croissance inclusive. Il réitère sa position pour des politiques de gestion des finances publiques adoptées dans un cadre participatif, respectant les principes de transparence, d'efficacité, de reddition de compte, appliquant sans discrimination un Code fiscal clair avec des outils appropriés pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, la corruption, la lourdeur et l'inefficacité des procédures qui découragent les investissements, bloquent la croissance et pénalisent les PME. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Simplifier, clarifier et harmoniser les lois, règles et pratiques fiscales en vue de rendre plus équitable et moins dissuasif le régime fiscal haïtien et de décourager l'évasion et la fraude fiscale. Il est recommandé une approche plus incitative que coercitive pour faciliter la relance de l'économie et inciter l'investissement et pour motiver les contribuables à remplir leurs obligations fiscales ce qui est un must ;
- Prendre en compte le contexte local et global actuel marqué par l'effondrement de l'économie lors de l'élaboration ou des modifications de la législation fiscale et des règlements y relatif ; procéder en concertation avec les principaux secteurs : associations patronales et professionnelles (Forum Economique du Secteur privé, Ordre des comptables, Barreau des avocats), Secteurs spécifiques de l'économie (Banques, assurance, tourisme, Agriculture, manufacture et sous-traitance, commerce et

industrie, socio-professionnels), responsables politiques, religieux, syndicaux, etc. ; améliorer les canaux de communication public – privé en vue d'établir un réseau fonctionnel de concertation permanente travaillant en toute transparence pour asseoir la crédibilité du processus de consultation et éviter le clientélisme et la politisation du processus;

- Pour augmenter la pression fiscale, élargir l'assiette fiscale en recensant et en taxant correctement tous les contribuables grâce au renforcement des programmes systématiques de dépistage et d'enrôlement des contribuables ; Eviter d'augmenter les champs de taxation ou taux d'imposition imposant plus de taxes aux contribuables qui paient déjà leurs taxes ; mettre en confiance les contribuables en appliquant de manière plus uniforme et équitable les lois fiscales existantes ;
- Intégrer les représentants du secteur privé à la commission de proposition du nouveau Code fiscal et de révision des autres lois en vue de stimuler les modifications proposées et de mesurer leur faisabilité ; apporter les modifications nécessaires en indexant dans les proportions similaires les barèmes de l'impôt sur le revenu et les pénalités ; moderniser certains concepts des lois fiscales :
 - ✓ Déduction forfaitaire minimum pour permettre au contribuable de faire face à certaines dépenses sur une base individuelle (transport, santé, écolage, ...).
 - ✓ Abattement d'impôts pour les contribuables évoluant dans les domaines prioritaires (Santé, Enseignement),
 - ✓ Abattement d'impôts pour les contribuables et les compagnies évoluant hors du Département de l'Ouest pour promouvoir la Décentralisation ;
- Renforcer la coordination interne de l'Administration fiscale en vue de formaliser plus d'entreprises ;
- Poursuivre la réforme de la gouvernance du système fiscal en vue de réaliser la vision d'une administration fiscale moderne, performante et efficace ;
- Poursuivre les efforts de ciblage des dépenses publiques et maintenir le contrôle de leurs engagements en fonction des disponibilités budgétaires et du déficit budgétaire ;
- Etablir un mécanisme mixte public-privé permanent de consultation pour l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget en négociant avec les principaux partenaires d'Haïti des accords y relatifs ;
- Eliminer la double-taxation des actionnaires des sociétés anonymes qui décourage l'introduction d'un marché boursier en Haïti ;
- Adopter un programme de redressement fiscal basé sur le croisement des données fiscales et la stricte application des lois fiscales ;
- Maintenir un espace permanent de communication avec les contribuables pour les tenir informer et un service à la clientèle efficace pour les accompagner dans leurs démarches ; Poursuivre les efforts de diffusion du mode de fonctionnement du paiement des taxes en ligne en vue de réduire les expositions à la corruption ;
- Travailler avec les commissions du Parlement au vote du Projet de loi portant sur la gestion de la Dette Publique déposé depuis le 18 août 2013 ;
- Institutionnaliser les rapports Secteur privé – Parlement en vue de l'adoption de mesures législatives fiscales compatibles avec les besoins de développement économiques du pays ;

- Mettre en place par l'administration fiscale et les autres secteurs, parallèlement aux efforts en cours, un dispositif fiscal qui puisse satisfaire les besoins de transparence requis par la population haïtienne concernant l'utilisation des ressources fiscales et d'amélioration des services de base auxquels la population a droit ;
- Obtenir un engagement clair de l'Etat à ne pas modifier les régimes de taxes, impôts, redevances et droits ou toutes autres dispositions législatives à travers les lois de finances annuelles mais en proposant des modifications des textes de lois spécifiques à ces instruments fiscaux.

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Valider le nouveau Code fiscal et les avant-projets de loi y relatifs, les inscrire à l'agenda législatif ; Travailler avec les commissions du Parlement en vue d'accélérer leur vote ; les promulguer et mettre en place les conditions de leur application ;
- Réduire le déficit public en engageant la réforme du secteur énergie, en établissant de systèmes efficaces et permanents de ciblage des dépenses publiques, en appuyant le cadre social du modèle de croissance adopté, en faisant respecter, notamment, la loi organique de la BRH limitant le financement monétaire du déficit public à 20% des recettes collectées par l'Etat au cours de l'exercice fiscal précédent ;
- Poursuivre les efforts de gouvernance économique en renforçant le dialogue public – privé pour éviter de rater les opportunités d'affaires et pour renforcer la compétitivité d'Haïti ;
- Actualiser la loi de 1986 créant le Conseil National de Comptabilité (CONACO) et le Conseil pour l'Enseignement de la Comptabilité (COPEC) ; réactiver ces institutions en vue de la publication d'un nouveau Plan Comptable National et Sectoriel ;

Modernisation du cadre légal et règlementaire du secteur financier :

Le Forum Economique du Secteur privé encourage l'Exécutif à :

- Finaliser dans les meilleurs délais les modifications des textes juridiques déjà en cours d'examen ;
- Discuter ces changements avec les représentants du Secteur privé ;
- S'assurer que les propositions de loi en cours d'examen au Parlement ne sont pas contradictoires à ces avant-projets de loi qui ont déjà fait l'objet de travaux et de consultations entre l'Exécutif et les opérateurs du secteur financier spécialement les avant-projets sur le crédit-bail, la micro-finance ;
- Inscrire les textes finalisés à l'agenda législatif ; travailler avec les commissions du Parlement pour activer leur vote, les promulguer et établir les conditions en vue de leur application.

Liste des textes légaux faisant partie des chantiers prioritaires de la réforme du secteur financier

- *Avant-Projet de loi réformant le Droit des sûretés qui a été identifié comme obstacle depuis l'étude de la PROMINEX en août 1991 ;*
- *Avant-Projet de loi portant sur le Crédit-Bail qui a aussi fait l'objet en mai 2016 de dépôt d'une proposition de loi à la Chambre des Députes ;*
- *Avant-Projet de loi sur les bureaux de crédit ;*
- *Avant-Projet de loi portant sur les coopératives financières ;*
- *Avant-Projet de loi sur les crimes financiers ;*
- *Avant-Projet de loi sur le FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) ;*
- *Avant-Projet de loi portant sur le financement agricole ;*
- *Avant-projet de loi sur la Micro-finance ;*
- *Avant-projet de loi traitant de l'insolvabilité et de la faillite ;*
- *Avant-projet de loi fixant les nouvelles règles professionnelles et déontologiques s'appliquant aux syndics de faillite ;*
- *Adoption d'une nouvelle loi sur l'UCREF et des codes d'investigations criminelles, en ligne avec le Caribbean Financial Action Task Force (CFATF) ;*
- *Modifications de la loi sur le blanchiment et des articles du Code pénal y afférents ;*
- *Soumission au Parlement du projet de loi rapportant et abrogeant le décret créant le Centre financier de la Gonâve ;*
- *Cadre légal de la formalisation des actifs du secteur informel ; création de l'Office National de Capitalisation qui aura la charge d'identifier, d'inventorier, d'enregistrer et de titrer les propriétés informelles ; mise sur pied de la Cour d'Arbitrage devant juger et résoudre les conflits issus du processus de Formalisation / Capitalisation.*

Le Forum appuie aussi d'autres recommandations déjà formulées dans des fora sur la contribution de la politique monétaire à une croissance élevée et soutenable :

- Etablir les conditions pour la mise en œuvre par les acteurs publics et privés de la Stratégie Nationale d'inclusion financière ;
- Adopter des mécanismes permettant aux chefs d'entreprises de s'impliquer activement dans l'établissement et la gestion des fonds de garantie sans avoir à donner des garanties personnelles ;
- Chercher un meilleur alignement de la politique monétaire et des mesures d'accompagnement indispensables pour faire face aux défis d'une croissance élevée et durable, notamment celles visant à éliminer les faiblesses de l'appareil productif et à améliorer le niveau des exportations,
- Exécuter les dispositions de l'Accord du 20 avril 2016 et consolider les canaux formels de coordination des politiques monétaires et budgétaires ;
- Etablir un cadre permanent de concertation entre les autorités fiscales et budgétaires en vue de réduire à court terme et éliminer à long terme le financement monétaire et favoriser ainsi de meilleures conditions pour redonner confiance aux agents économiques pour qu'ils reprennent leurs projets d'investissement ; adopter le principe du financement du déficit budgétaire à partir de mécanisme de marché ;

- Poursuivre les travaux de renforcement du Bureau sur le crédit en vue d'établir un système fiable de renseignement ;
- Chercher la meilleure combinaison entre instruments de politiques monétaire, budgétaire et fiscale en gardant un focus sur les besoins de compétitivité de la production haïtienne ;
- Etablir un consensus sur la Politique nationale d'inclusion financière ; l'intégrer aux politiques publiques et adopter les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- Effecteur une révision de la loi organique de la BRH en vue de rallonger le mandat du Conseil d'administration à 7 ans en vue de d'assurer une plus grande indépendance de la BRH ;
- Diversifier les sources de financement du gouvernement à travers le développement d'un marché de titres (bon du Trésor par exemple) ;
- Revoir périodiquement les mesures adoptées pour promouvoir les activités des secteurs prioritaires pour la croissance (logement, agriculture, éducation, santé et tourisme) ;
- Rémunérer les réserves obligatoires ;
- Transformer les taux d'escompte et les taux sur Bons BRH en de véritable taux directeur contrairement au rôle de variables indicatives qu'ils jouent actuellement ;
- Assouplir les objectifs en termes de taux de change, afin d'éviter que les interventions des autorités monétaires en ce sens n'entraînent des distorsions sur d'autres marchés ;
- Réduire la volatilité des instruments de politique monétaire (taux de réserves obligatoires et taux directeurs notamment) en ayant recours à des variations plus faibles et étalées dans le temps.

CADRE DES ECHANGES COMMERCIAUX

L'agenda de développement durable 2030, « les ODD », adopté par les décideurs des Etats membre de l'ONU en septembre 2015, considère le commerce international comme « un moteur au service d'une croissance économique inclusive et un moyen de réduire la pauvreté ». Les états membres continueront à soutenir une « vraie libéralisation des échanges » pour optimiser la contribution du commerce à la réalisation de cet agenda. Ils se sont engagés à promouvoir un « système commercial multilatéral universel, règlementé, ouvert, non-discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC ».

Rétablir un équilibre acceptable des échanges avec ses partenaires dans le respect des instruments juridiques internationaux auxquels Haïti fait partie, disposer d'instruments et d'outils de facilitation des échanges, enclencher un partenariat fructueux entre représentants des secteurs public et privé pour profiter au maximum des opportunités qu'offrent l'intégration régional et mondial, tels sont les priorités identifiées et qu'il faut s'atteler à mettre en œuvre en assurant la compétitivité des milliers d'entreprises haïtiennes quel que soit leur taille et leur localisation sur le territoire national.

ECHANGES AVEC LA REPUBLIQUE DOMINICAINE ET LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

Le Forum Economique du Secteur privé recommande de renforcer les mesures visant à rétablir un équilibre acceptable des échanges avec la République Dominicaine dont en tout premier le renforcement des mesures de lutte contre la contrebande. Le Forum est en faveur d'une gestion des échanges commerciaux en conformité avec les dispositions des accords de l'OMC, spécialement ceux applicables aux PMA et en application du programme des ODD. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Maintenir la mesure en application depuis le 1er octobre 2015 obligeant les importations de 23 produits en provenance de la République Dominicaine à travers des ports d'entrée autres que la frontière terrestre. Le maintien de cette mesure devrait durer le temps qu'il faudra pour procéder à l'amélioration des infrastructures de contrôle des postes douaniers de la frontière terrestre et au renforcement de leurs capacités en ressources humaines qualifiés ; actualiser cette liste pour qu'elle reflète continuellement les intérêts stratégiques d'Haïti ;
- Appliquer les lois fiscales et douanières sans discrimination ainsi que des mesures coercitives à l'encontre des contrebandiers et des opérateurs encourageant la contrebande. Toute marchandise pénétrant le territoire haïtien par la frontière en dehors des quatre postes frontaliers officiels (Malpasse, Ouanaminthe, Belladère et Anse à Pitre), incluant les 23 produits, soient considérées comme marchandises de contrebande et de ce fait, saisies et vendues à l'encan tel que prévu par le Code Douanier en ses Chapitres 9 et 10. Les véhicules transportant ces marchandises doivent également être saisis et vendus à l'encan tel que prévu par le Code Douanier ;

- Appliquer avec rigueur les dispositions du chapitre 10 du Code Douanier pour décourager les éventuels fraudeurs, ainsi que des mesures incitatives pour motiver les douaniers à faire leur travail et demeurer intègres (système de primes sur rendement financé à partir d'un pourcentage des entrées provenant de la vente des marchandises et autres biens saisies ou des bordereaux supplémentaires dressés par leur intervention) ;
- Obliger, en application de la loi du 18 février 2008, les agents douaniers, les inspecteurs de la DGI et de la Direction de l'Inspection Fiscale du MEF et tout autre agent public participant à la gestion des frontières à faire leur déclaration de patrimoine ; appliquer des sanctions sévères à l'encontre des agents publics, particulièrement les douaniers, surpris en collusion avec les contrebandiers ;
- Organiser une vaste campagne de sensibilisation et de communication visant à informer les importateurs, les transporteurs et les populations de la Zone Frontalière sur les méfaits et conséquences de la contrebande, de l'évasion et de la fraude fiscale et douanière ;
- Diffuser les activités du Task-force Anti-contrebande notamment celles des brigades mobiles mixtes et sécuriser jusqu'à la fin de la lutte contre la contrebande les moyens dont elles ont besoin pour exécuter leur mission comme les allocations prévues par l'article 241 du Code Douanier provenant de la vente à l'encan des biens saisies ;

- Etablir un agenda de travail entre les associations patronales et la Commission Technique de Gestion et de Développement des Frontières (CTF) en vue de mieux diriger et suivre les efforts en cours et planifier notamment les allocations de fonds disponibles dans le cadre des programmes de coopération ;
- Appliquer sans discrimination les mesures sanitaires et phytosanitaires prévues par les lois et règlements haïtiens à travers leurs agents affectés aux postes frontaliers par les Ministères de la Santé Publique et de la Population et celui de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;
- Adopter un plan d'actions pour créer autant de postes frontaliers haïtiens qu'il y a de postes frontaliers dominicains qui sont au nombre de 14 depuis la loi de 2011 ;
- Poursuivre en urgence les actions en cours d'amélioration des capacités physiques incluant des espaces de travail bien équipés pour le personnel et la vérification des marchandises, ainsi que les programmes de formation des cadres visant à garantir l'efficacité et le professionnalisme des postes frontaliers ;
- Accompagner les investissements et les entreprises existantes pour produire des biens similaires et progressivement réduire la dépendance vis-à-vis des importations en provenance de la République Dominicaine ;
- En vue de rendre ainsi des décisions appropriées et célères, implémenter à travers l'Administration Générale des Douanes et l'École de la Magistrature un programme de formation accélérée destiné aux juges de Paix de la République pour développer leur maitrise des procédures appliquées pour les saisies de marchandises en contrebande et leur connaissance des moyens de transport et des circuits utilisés par les contre bandiers ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Exécuter un plan d'actions visant à créer autant de postes frontaliers haïtiens qu'il y a de postes frontaliers dominicains ;
- Adopter dans le cadre des échanges bilatéraux une règlementation des marchés transfrontaliers et un programme efficace d'encadrement des opérateurs haïtiens s'adonnant à ces activités ;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions de coopération entre les deux pays pour harmoniser les procédures et garantir le respect des normes sanitaires et phytosanitaires, et ce en vue de mettre en application les accords de l'OMC y relatifs ;
- Renforcer les programmes d'accompagnement des populations des villes et villages de la frontière pour alléger les effets temporaires de la lutte contre la contrebande. Ces populations vivant du trafic transfrontalier sont exposées aux contrebandiers et dépendent des services mieux structurés du pays voisins (santé, éducation, eau potable, etc.) ;
- Etablir des systèmes de statistiques et de collecte données fiables sur les échanges commerciaux avec la République Dominicaine ; assurer leur publication régulière dans des délais acceptables pour faciliter les prises de décision des opérateurs privés ;

- Elaborer et appliquer un cadre légal et règlementaire sur la concurrence et le dumping dans l'esprit de l'Accord sur la mise en œuvre de l'Article VI de l'OMC (Accord anti-dumping) ;
- Mettre en place des structures légales et institutionnelles aptes à faciliter la gestion des échanges et au besoin, l'adoption des contremesures nécessaires en cas d'utilisation de pratiques commerciales déloyales par la République Dominicaine (dumping, licence automatique/non automatique, etc.), conformément aux accords de l'OMC y relatifs ;
- Etablir le long de la frontière des systèmes d'information permettant de réaliser des saisis de biens entrant en contrebande ; le développement à l'intérieur de la PNH d'un corps spécialisé en surveillance des frontières ;
- Adopter des mesures visant à dépolitiser la carrière administrative aux niveaux intermédiaire et supérieur des agences nationales intervenant dans la gestion, le contrôle et la surveillance des frontières (douanes, police, etc.) ; former une masse critique de ressources humaines publiques et privées en vue de maitriser l'utilisation des dispositions des accords commerciaux multilatéraux applicables aux échanges avec la République Dominicaine ;
- Créer, par Loi, une Zone Économique Spéciale, dans la partie frontalière du côté haïtien comprenant les 350 kms linéaires nous séparant de la République Dominicaine. Les facilités et exemptions prévues au Code des Investissements ainsi que par les Lois sur les Zones Franches et les Parcs Industriels seront appliquées à toutes entreprises installées dans cette Zone et cela à partir de la promulgation de cette Loi ;
- Préparer et exécuter une campagne d'information et d'éducation des Parlementaires sur la problématique des échanges commerciaux entre Haïti et la République Dominicaine et les méfaits de la contrebande et du dumping commercial.

INTEGRATION REGIONALE – CARICOM

Le Forum Economique du Secteur privé appuie une politique d'intégration régionale d'Haïti et l'adoption d'instruments de gestion, juridiques et institutionnels appropriés. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

Mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC)

- Réviser l'avant-projet de loi préparé par le gouvernement haïtien pour prendre en compte les avis et le positionnement des opérateurs privés qui n'avaient pas été consultés en 2013 ;
- Organiser des ateliers de travail à l'intention des fonctionnaires publics et des opérateurs privés sur les modalités d'application du TEC ;

Accord CARICOM - Cuba

- Elaborer le projet de décret de ratification de cet accord et l'inscrire au menu de l'agenda législatif de la prochaine session de la 50ème législature ;
- Etablir un programme de coopération commerciale par décision de la prochaine commission mixte Haïti-Cuba ;

Accord de partenariat économique (APE)

- Avant la ratification, réviser la liste de libéralisation tarifaire d'Haïti (communément appelée « liste d'exclusions »), en vue de tenir compte des contradictions existant entre les priorités stratégiques sectorielles et la liste d'exclusion actuelle ;
- Réviser l'Exposé des motifs présenté en 2014 afin d'introduire les réserves liées notamment à l'application de l'article 238 et permettre au pays de jouir d'un délai égal au moins à cinq ans ;
- Négocier un programme d'accompagnement et de renforcement des capacités privées pour la mise en œuvre de l'APE ;

Libre circulation des personnes

- Négocier l'élimination des visas d'entrée pour les citoyens haïtiens voyageant vers les pays membres de la CARICOM détenteurs d'un visa multiple américain et/ou canadien et/ou européen (SHENGEN);

Harmonisation des lois et règlements

- Adopter un agenda de réformes en vue d'implémenter les engagements pris pour l'établissement du CSME ;

Renforcement du partenariat avec le MCI

- Développer une stratégie publique-privée pour le pilotage des questions commerciales, notamment pour la gestion et la négociation des accords multilatéraux qui incluraient :

A) Le partage des résultats des travaux réalisés dans le cadre de l'assistance technique de l'Union Européenne sur :
 - ✓ L'état des lieux : (i) des Accords Commerciaux Multilatéraux (ACM) de l'OMC signés et ratifiés par Haïti, (ii) la mise en œuvre des composantes du traité de Chaguaramas révisé établissant la CARICOM et le CSME, (iii) la participation d'Haïti à l'APE
 - ✓ Les propositions d'actions pour la mise en œuvre des domaines couverts par les Accords Commerciaux Multilatéraux,
 - ✓ L'évaluation des besoins en coopération technique et financière d'Haïti dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du traité,
 - ✓ Le document pour une rationalisation de la gestion et du suivi des accords commerciaux par le MCI.

B) L'établissement de mécanismes de dialogue et de concertation permanents ;

C) L'association du privé à certaines démarches pour guider l'action gouvernementale en vue de maintenir le cap sur les priorités des entreprises. Le mécanisme de financement de ce comité devrait se limiter aux acteurs nationaux en vue de garantir l'appropriation par les haïtiens ;

D) La recherche d'un cadre de facilitation pour mieux intégrer le secteur privé dans le comité de pilotage de certains programmes stratégiques. Cette approche a été utilisée dans le cadre de programmes en cours d'exécution et les résultats sont dans certains cas mitigés surtout en raison de la nature des activités ou des difficultés qu'éprouvent, certaines fois, le secteur privé à s'impliquer dans la mise en œuvre. Cette intégration a porté fruit dans le cadre des activités de mise en place de l'infrastructure de qualité où un rapprochement entre les entreprises et le BHN a été noté. L'analyse de la stratégie de mise en œuvre est à en encourager pour déceler les éléments clefs à la base de ce succès.

Au titre des mesures à moyen et long terme :

Mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC)

- Promulguer pour application à partir du 1er octobre 2017 le texte du nouveau tarif douanier qui tient compte des préoccupations des opérateurs privés ; Veiller à l'application d'un ordre de service de la Direction générale de l'AGD demandant à tous les postes frontaliers de le mettre en application ; Publier un avis pour en informer le public en général ;
- Evaluer périodiquement l'impact du nouveau tarif douanier ; mettre en place un système de veille en vue de formuler les recommandations appropriées pour éviter des impacts négatifs sur la production et les échanges commerciaux ;
- Explorer de nouveaux marchés dans la Communauté et mettre en place un programme de sensibilisation, d'information et de promotion des opportunités d'affaires pour Haïti ;

Libre circulation des personnes

- Poursuivre des actions visant la reconnaissance des diplômes et certificats haïtiens selon le système établi par la CARICOM ;
- Mettre en place un système d'accréditation des diplômes et certificats pour les ressortissants de la Communauté ;
- Etablir des procédures claires pour le déplacement des citoyens haïtiens voyageant vers les pays membres du CARICOM ;

Accord CARICOM - Cuba

- Adopter et promulguer le décret de ratification et s'assurer du dépôt des instruments de ratification;
- Sensibiliser et promouvoir les dispositions de l'accord auprès des opérateurs locaux ;
- Exécuter le programme de coopération commerciale ;

Accord de partenariat économique (APE)

- Engager un plaidoyer auprès des parlementaires pour la ratification de l'APE assortie d'un traitement spécial différentié (TSD) ;
- Mettre en place de dispositifs institutionnels publics et privés pour la mise en œuvre des dispositifs de l'APE.

Harmonisation des lois et règlements

- Exécuter l'agenda de réformes pour implémenter les engagements pris pour l'établissement du CSME.

FACILITATION DES ECHANGES

Le Forum Economique du Secteur privé appuie l'Accord de Facilitation des Echanges et encourage ses membres à s'impliquer dans l'établissement et l'exécution de la feuille de route nationale pour sa mise en œuvre. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Engager un plaidoyer auprès des acteurs publics et privés pour établir la feuille de route nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE), pour instituer le Comité national de facilitation des échanges (CNFE) et pour lancer les travaux de mise en œuvre. Le CNFE deviendra l'instance formelle de partenariat entre l'Administration Générale des Douanes et les représentants clés du secteur des affaires ;
- Préparer le projet de décret de ratification de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) ;
- Préparer la notification communiquant les dispositions classées dans la Catégorie A ;
- Organiser une présentation de haut niveau au secteur des affaires du projet de réforme des douanes incluant le guichet unique ;
- Mettre en opération le portail d'information commercial (PICH) ;
- Faire l'inventaire des portails traitant d'information commerciale et adopter des mesures d'harmonisation ;
- Diffuser les études de facilitation des échanges et organiser un programme d'ateliers d'information et de formation à l'intention des opérateurs privés et des cadres de l'administration publique ;
- Faire profiter au secteur privé des possibilités d'encadrement des institutions internationales impliquées dans la Facilitation des Echanges en particulier l'OMC, l'OMD, le CCI, la CNUCED,
- Etablir avec le secteur privé une révision du portefeuille des projets en cours de réalisation et prévus pour le prochain budget 2017-2018 ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Promulguer le décret de ratification de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) et s'assurer du dépôt des instruments de ratification ;
- Engager les actions visant l'accomplissement des dispositions classées Catégorie A.
- Préparer les deux autres notifications concernant les Catégories B et C ;
- Maintenir à jour les données que fournit le portail d'information commercial.

Le Forum Economique du Secteur privé encourage un plaidoyer auprès des membres du comité de pilotage du CIR pour qu'il y ait une meilleure appropriation du programme d'aide au commerce et pour assurer ainsi la durabilité des actions et une prise en charge concertée de l'intégration d'Haïti au système commercial mondial et régional. A cette fin, il recommande :

Au titre des mesures à court terme :

- Valider et mettre en œuvre le PIMT ;
- Mieux impliquer les partenaires privés dans le processus du CIR ;
- Développer un outil de communication du PIMT ;
- Etablir avec le comité de pilotage un plaidoyer pour que les projets du PIMT soient inscrits à la Loi de Finance ;
- Organiser de concert avec les partenaires clés du Secteur privé et de la société civile des ateliers de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques des projets inscrits au PIMT ;
- Finaliser de manière concertée les travaux d'élaboration de la politique commerciale, valider le texte final et le mettre en application ; profiter de cette occasion pour revoir avec le secteur privé l'examen des politiques commerciales d'Haïti réalisé par l'OMC en 2015 et s'entendre sur un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations faites par l'OMC lors de la réunion du 12 février 2016 ;

Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Adopter des mécanismes d'actualisation du PIMT en vue de capter les nouvelles opportunités d'affaires ;
- Assurer une diffusion plus large du PIMT à travers les associations du Secteur privé sur tout le territoire (conception d'un plan de plaidoyer en ce sens).

CADRE POUR UN TRAVAIL DECENT DANS LES ENTREPRISES HAÏTIENNES

Le travail décent est un objectif central dans la lutte contre la pauvreté et les efforts des pays pour un développement socioéconomique durable, inclusif et harmonieux. Il se définit comme « *la possibilité pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité* ».

Le 19 février 2015, le gouvernement haïtien, le secteur privé, et les syndicats ont signé un protocole d'accord avec le BIT pour la mise en œuvre du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) pour la République d'Haïti 2015-2020 qui est l'instrument de coordination des initiatives et de mobilisation des ressources pour créer des emplois en respectant les principes fondamentaux au travail, en privilégiant le dialogue social et le tripartisme, et en offrant une couverture de protection sociale efficace.

REFORME DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL

Le Forum Economique recommande vivement que le MAST relance le processus tripartite de révision du Code du travail en invitant les syndicats et les associations patronales à se réunir avec les représentants de l'Etat pour trouver les consensus nécessaires à la finalisation de l'avant-projet de loi du Code du Travail.

POLITIQUE SALARIALE

Le Forum Economique du Secteur privé recommande que le Conseil Supérieur des Salaires publie les analyses et études ayant motivé la catégorisation actuelle des entreprises ainsi que les recommandations d'augmentation des différents salaires minima proposés dans ses trois derniers rapports. Il serait également indiqué que les représentants du Secteur Patronal siégeant au CSS reçoivent l'appui de professionnels recrutés et payés par les associations patronales afin de les aider à bien assumer leur tâche de négociation lors du processus de révision des salaires minima.

ENDOSSEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Forum Economique du Secteur privé encourage tous les partenaires à appuyer les 5 engagements identifiés lors des consultations de 2015-2016 :

Engagement 1. Participation au futur Conseil National prévu dans le projet de loi de modernisation de la formation professionnelle en tenant compte de :

1.1 L'adoption d'un mécanisme pour introduire les modifications aux projets de loi sur la formation professionnelle et demandées par Patronat haïtien ;

1.2 L'engagement d'un Plaidoyer structuré et bien orchestré pour arriver au vote et à la promulgation du projet de loi cadre modifié ;

1.3 La mobilisation du Patronat dans les 60 jours suivants la promulgation de la loi cadre pour la désignation de ses représentants ;

Engagement 2 : Etablissement de comités sectoriels qui auront le mandat d'assurer la concertation au niveau des branches d'activités et de faciliter les analyses de situation de travail en :

2.1 Mobilisant l'expertise des acteurs clés du patronat ;

2.2 Capitalisant sur ces nouvelles relations pour jeter les bases du nouveau système d'apprentissage ;

Engagement 3 : Appui au financement de la formation professionnelle par les entreprises à travers les instruments financiers proposés par le projet de loi cadre, notamment la taxe sur la masse salariale convertie en taxe d'apprentissage, en :

3.1 s'assurant de la faisabilité de ces mesures au regard de la réforme fiscale en cours,

3.2 engageant un Plaidoyer sur le choix des mécanismes de gestion de ces ressources basées sur une bonne compréhension des intervenants et une définition appropriée des rôles à tous les niveaux ;

Engagement 4 : Participation des entreprises et des associations aux conseils d'administration des sept centres publics, particulièrement pendant les années 2016 – 2017 aux organes de gestion du Centre Pilote de Formation Professionnelle à Port-au-Prince et du Centre de Formation Professionnelle de Jérémie, en s'assurant que le modèle proposé est compatible aux fonctions de chefs d'entreprises et peut être répliqué moyennant les conditions et contextes spécifiques à chaque centre de formation professionnelle;

Engagement 5 : Ouverture des entreprises aux stagiaires dans le cadre d'un processus d'organisation et d'accueil qui

1.1 Protège les droits des stagiaires,

1.2 Dote les entreprises et les centres de formation d'outils de gestion appropriés comme la convention de stage, la couverture d'assurance, etc.

1.3 Engage des expériences pilotes.

INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le Forum Economique du Secteur privé recommande que suite aux décisions adoptées lors de l'atelier organisé en Décembre 2015 sous les auspices de l'OIT, soit mis en place un Comité tripartite de Suivi ayant comme objectif principal la production d'un accord visant à l'institutionnalisation du Dialogue Social Tripartite**.**

REFORME DE LA SECURITE SOCIALE

Le Forum Economique du Secteur privé recommande d'appuyer les représentants du Secteur Privé au sein du CAOSS afin que ceux-ci puissent formuler de façon cohérente et cohésive les propositions d'actions à entreprendre :

- Procéder à un audit actuariel du Fonds de l'ONA ;
- S'assurer que les dépenses de gestion de l'ONA se fassent dans le respect de la Loi et des règlements ;
- Formuler les propositions de réformes légales et administratives devant permettre au CAOSS de jouer son rôle de Conseil d'Administration responsable de la Gestion pleine et entière des organismes de sécurité sociale en Haïti, de l'ONA et de l'OFATMA, notamment pour doter ces organismes, comme mentionné précédemment, de véritables conseils d'administration dotés de pouvoir de désigner leurs directeurs généraux, en proposer la révocation au besoin, proposer les budgets de ces entités, en effectuer le contrôle et proposer tous amendements au besoin ;
- Formaliser la passerelle de dialogue entre les associations du Secteur Privé concernées par la réforme de l'OFATMA et la Direction de cette organisation.

Le Forum Economique du Secteur privé encourage aussi ses membres, chacun selon leur champ d'actions et dans un esprit de cohérence, d'harmonisation, de rentabilité financière et économique, et de respect du droit universel de la liberté individuelle, à examiner avec les autorités nationales les voies et moyens nécessaires pour améliorer à terme l'accès aux soins de santé en priorité des travailleurs du Secteur privé et leur contribution au programme de couverture de santé universelle[1].

[1] Voir Annexe 1 : Propositions de la Chambre Franco- Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)

ANNEXE 1 : Propositions de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)

Pour un endossement de la politique nationale de santé et du plan directeur 2012-2022 du Ministère de la Santé Publique et de la Population

1. Rétablir la santé au niveau des priorités nationales ;
2. Renforcer le cadre légal régissant le secteur de la santé
 a. L'adoption de projets de loi déjà soumis au Parlement :
 - Projet de Loi définissant l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population.
 - Projet de Loi relatif au Syndrome d'Immunodéficience Acquise.
 - Projet de Loi sur le Service Social et la résidence des professionnels et techniciens de la santé.
 - Projet de Loi réglementant la production, la distribution, les conditions d'importation et d'exportation, le stockage et la consommation des médicaments.
 - Projet de Loi portant création et organisation de l'Ordre National des Médecins.
 - Projet de Loi portant création et organisation de l'Ordre National des Infirmières et Infirmiers.
 - Projet de Loi régissant l'exercice des professions de la santé.
 - Projet de Loi portant sur la fortification des aliments en micronutriments.
 - Adoption du Règlement Sanitaire International (RSI)

 b. Rédaction et soumission de projet de loi
 - Projet de loi sur le fond national pour la santé
 - Projet de loi sur la sécurité transfusionnelle
 - Projet de loi portant sur la réforme hospitalière
 - Projet de loi définissant le cadre légal de la surveillance épidémiologique
 - Projet de loi sur le fonctionnement des établissements et cliniques du secteur
 - Privé-lucratif de soins de santé
 - Projet de loi sur les services publics en matière de santé.
 - Projet de Code d'Hygiène Publique révisé.
 - Projet de loi sur la médecine légale
 - Projet de loi règlementant le fonctionnement des assurances de santé
 - Projet de loi sur l'avortement
 - Projet de loi sur le Système d'Information Sanitaire National Unique (SISNU)
3. Maintenir et « potentialiser » l'engagement important des partenaires ;

4. Urgence à développer une stratégie limitant le paiement au point des prestations de services de santé ;
5. Organiser l'objectif de CSU à partir d'un panier de soins « adaptés » ;
6. Rendre disponible les services de santé de qualité dans tout le pays particulièrement dans les 125 sections communales dépourvues d'infrastructures de santé et améliorer la Prestation des services et de soins de santé dans les institutions existantes ; et continuer avec la mise en œuvre et l'extension du Centre Ambulancier National (CAN) et des programmes de lutte contre les violences et les accidents incluant les centres ambulanciers régionaux ;
7. Affecter les Ressources Humaines pour la mise en fonctionnement des nouvelles institutions de santé et renforcement des institutions existantes ;
8. Renforcer et unifier le système d'information pour la santé pour rationaliser et rendre plus efficace le processus de production de données et de disposer à temps d'une information sanitaire stratégique fiable sur les problèmes de santé (en termes de morbidité, mortalité), sur les facteurs associés, sur l'utilisation des services de santé par la population et sur l'impact de la politique sanitaire à partir des stratégies et interventions mises en œuvre ;
9. Poursuivre les efforts pour une meilleure gestion de la gouvernance du secteur santé tant au niveau programmatique que budgétaire avec une attention particulière sur les programmes d'investissement public financés par le trésor public en utilisant le Financement Basé sur les résultats (FBR) ;
10. Renforcer la modernisation structurelle et fonctionnelle des principales infrastructures de santé existantes ainsi que l'extension du réseau hospitalier avec pour objectif une couverture optimale du pays par des institutions de santé de qualité ;
11. Continuer à améliorer les services de santé pour assurer le développement du capital humain prenant comme cadre de référence les indicateurs du PSDH incluant ceux de l'objectif du millénaire du développement (OMD) ; le Millenium Challenge Corporation (MCC) et les ODD ;
12. Prendre des dispositifs pour mettre en œuvre la politique nationale de Pharmacie et des médicaments et permettre la disponibilité et la distribution optimale des médicaments essentiels à travers le pays et engager une lutte contre les médicaments contrefaits en se basant sur la mise en place du SNADI (système national d'approvisionnement et de distribution des intrants) ;
13. Reformer la gestion hospitalière en conférant aux institutions de santé un statut particulier ce qui permettra de considérer les prestations hospitalières comme des services en termes économiques ;
14. Diminuer l'exposition de la population aux risques qui ont un lien avec la santé, le commerce et l'industrie.

ANNEXE 2 : Propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Grand'Anse (CCIGA)

Le positionnement géographique du Département de la Grand 'Anse ne constitue pas comme on peut le faire comprendre un handicap à son développement, au contraire, la CCIGA continue de croire que la croissance économique de cette zone ne peut pas se faire sans de nouvelles politiques de développement durable et large.

A) En relançant une agriculture moderne facilitant l'augmentation de la croissance de la production agricole.
 - Des centres de machines agricoles motorisées dans chaque arrondissement.
 - Système d'irrigation et de canalisation
 - Crédits Agricoles
 - Banques d'Intrants
 - Cheptels organises

B) Construction et amélioration des voies de pénétration inter communales :
 Le passage de l'ouragan Matthew nous renouvelle la grande nécessité des voies de communication inter communales, nécessité de restaurer les routes existantes et en déboucher d'autres, en faisant des appels d'offre à des compagnies spécialisées évitant ainsi toutes formes de corruptions (compagnies bidons).

C) Disponibilité d'un système d'eau potable dans les différentes communes et restaurer ceux existants.

D) Création d'un Micro Parc pour valoriser la production agricole et des filières clairement spécifiées.

E) Construction d'un port ouvert au commerce extérieur d'une importance capitale pour le développement économique du Département.

F) Le secteur de l'énergie est vital pour l'économie d'où l'importance de réduire le coût des produits pétroliers par l'utilisation d'énergie renouvelable :
 a) Hydraulique (Rivière Grand' Anse, Voldrogue),
 b) Solaire,
 c) Geoplutonique (le sol renferme de l'énergie thermique 100% renouvelable).

G) Renforcement et agrandissement de l'Ecole Professionnelle afin d'avoir d'autres ressources humaines disponibles.

H) Un système sanitaire répondant aux besoins de la population tout en respectant les normes administratives.

ANNEXE 3 : Liste des sigles

ADIH	Association des Industries d'Haïti
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
AFE	Accord sur la facilitation des échanges
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGD	l'Administration Générale des Douanes
AHEC	Association Haïtienne des Entreprises de Construction
AHTIC	Association Haïtienne pour le développement des TIC
AMARH	Association Maritime d'Haïti
AMCHAM	Chambre de Commerce Haitïano-Américaine d'Haïti
ANAREP	Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire
ANARSE	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie
APB	Association Professionnelle des banques
APE	Accord de partenariat économique
APN	Autorité Portuaire Nationale
APP	Association des Professionnels du Pétrole
ATH	Association Touristique d'Haïti
BACOZ	Bureau de Coordination des accords CARICOM
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BPO	Business Process outsourcing
BRH	Banque de la République d'Haïti
CAOSS	Conseil d'Administration des Organes de Sécurité Sociale
CDES	Conseil de Développement Economique et Social
CFPB	Contribution foncière sur les propriétés bâties
CCI	Centre du Commerce International
CFI	Centre de Facilitation des Investissements
CFHCI	Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie
CIR	Cadre Intégré renforcé
CMEP	Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques

CNE	Centre National d'Equipements
CNFE	Comités Nationaux de Facilitation des Echanges
CNIAH	Conseil National des Ingénieurs et Architectes Haïtiens
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publiques
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CODEVI	Compagnie de Développement industriel (Ouanaminthe)
CONATEL	Conseil national des Télécommunications
COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
COTED	Conseil pour le Commerce et le Développement Economique de la CARICOM
CSCCA	Cour supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
CSME	Marché et Economie unique de la CARICOM
CSS	Conseil Supérieur du Salaire
DGI	Direction Générale des Impôts
Digicel	Compagnie de Téléphone Unigestion Holding S.A.
DPP	Dialogue Public -Privé
EDH	Electricité d'Haïti
EDIC	Etude diagnostique pour l'intégration du commerce
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnelle
Forum Economique	Forum Economique du Secteur Privé
FDI	Fonds de Développement Industriel
FMI	Fonds Monétaire International
FTP	Formation technique et professionnelle
GATT	Accord général sur les tarifs et le commerce
GTCA	Groupe de travail sur le climat des affaires
GPL	Gaz de pétrole liquéfié (gaz propane)
G20	Groupe de 19 pays et de l'Union Européenne, créé après la succession des crises financières des années 1990
IDE	Investissement direct étranger
IFC	International Finance Corporation
IGF	Inspection Générale des Finances au MEF
IICA	Institut Interaméricain de Coopération Agricole

INFORTH	Institut de formation en hôtellerie et tourisme
INFP	Institut National à la Formation Professionnelle
IPP	Fournisseur indépendant privé d'électricité
ITO	Information Technology outsourcing
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MT	Ministère du Tourisme
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
MW	Mégawatts
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODD	Objectifs de développement durable qui remplacent les ODM
ODM	Objectifs de développement du Millénaire
OIT	Organisation Internationale du Travail
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du travail, Maladie et Maternité
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
ONA	Office National d'Assurance- Vieillesse
ONG	Organisations non-gouvernementales
OTC	Obstacles techniques au commerce
PIB	Produit Intérieur Brut
PICH	Portail d'information commerciale d'Haïti
PMA	Pays moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Politour	Police Touristique (corps de la PNH)
PPP	Partenariat public- privé
PPTD	Programme de Promotion pour un Travail Décent

PSDH	Plan stratégique de Développement d'Haïti – Haïti, Pays émergent en 2030
RVAEP	Reconnaissance de la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle
SAM	Société anonyme mixte
SEM	Société d'économie mixte
SEMANAH	Service Maritime et de Navigation d'Haïti
SONAGEP	Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports
SONAPI	Société Nationale des Parcs Industriels
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
SYFAAH	Système de financement et d'assurances agricoles en Haïti
TCA	Taxe sur le chiffre d'affaires
TEC	Tarif Extérieur Commun de la CARICOM
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ULCC	Unité de lutte contre la corruption
UNCITRAL	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
USCA	Unité de supervision des compagnies d'assurance au MEF
USAID	United States Agency for International Development
USD	Dollars des Etats-Unis d'Amérique

Annexe 4 : Table des matières

CADRE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET SOUTENUE

- Dialogue public-privé
- Secteurs porteurs
- Infrastructures et logistique
 - Energie
 - Transport
 - Télécommunications et TIC
- Climat des affaires et Investissements
- Financement de la croissance
 - Fonds et programmes publics de financement
 - Partenariat public-privé
 - Assurances
 - Réforme fiscale
 - Modernisation du cadre légal et règlementaire du Secteur financier

CADRE DES ECHANGES COMMERCIAUX

- Echanges avec la République Dominicaine et lutte contre la contrebande
- Intégration régionale – CARICOM
 - Libre circulation des marchandises
 - Libre circulation des services
 - Libre circulation des personnes
 - Harmonisation des lois et règlements
 - Accord CARICOM – Cuba
 - Accord de partenariat économique (APE)
- Facilitation des échanges
 - Accord sur la facilitation des échanges (AFE)
 - Programme de Facilitation des échanges
- Programme d'aide au commerce

CADRE POUR UN TRAVAIL DECENT DANS LES ENTREPRISES HAÏTIENNES

- Réforme de la législation du Travail
- Politique salariale
- Endossement de la Politique nationale de formation professionnelle
- Institutionnalisation du Dialogue social
- Réforme de la sécurité sociale

ANNEXES

Annexe 1 : Propositions de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)
Annexe 2 : Propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Grand 'Anse (CCIGA)
Annexe 3 : Liste des sigles
Annexe 4 : Table des matières

REMERCIEMENTS

LISTE DES ENCADRES

- Le Forum Economique du Secteur Privé renouvelle ses engagements pour un Nouveau Consensus Social pour la mise en œuvre de la Révolution de la Croissance
- Appel du Forum à ses partenaires pour mobiliser leurs appuis pour la réussite du Nouveau Consensus Social
- Actions recommandées par l'ADIH pour le Secteur Textile
- Actions à entreprendre pour augmenter les revenus de l'EDH, Résumé Exécutif
- Recommandations de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)
- Recommandations de l'Association Touristique d'Haïti (ATH) pour le Secteur Energie
- Besoins en infrastructures de transport aérien et maritime identifiés par l'ATH

REMERCIEMENTS

Le Forum Economique du Secteur Privé remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à l'élaboration de l'Agenda Socio-Economique du Secteur Privé, particulièrement les membres du Comité de Pilotage et les commanditaires qui ont encouragé et appuyé financièrement la réalisation de ce projet :

FORUM

ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVÉ

Angle des rues Ogé & Faubert, Lotus Plaza, Pétion-Ville
(509) 28 11 47 47 • 28 11 57 57
Info@fesp.ht • www.fesp.ht